

**VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2016**

**Ordre du jour :**

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 15 février 2016**

**I - Pôle Administration générale**

*Secrétariat Général*

- 1.1 - Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense - Commission intercommunale des Impôts Directs (CIID) - Liste des contribuables

*Marchés publics*

- 1.2 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace public pour la ZAC des Champs-Philippe
- 1.3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à l'exploitation des services de stationnement de la commune de La Garenne-Colombes
- 1.4 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la fourniture, la pose, l'entretien et la maintenance des bornes escamotables et des bornes arrêt minute
- 1.5 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché à procédure adaptée relatif à la gestion globale de travaux et de maintenance des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif et de signalisation lumineuse tricolore

**II - Pôle Ressources**

*Finances*

- 2.1 - Gestion active de la dette
- 2.2 - Rapport commun
- Vote du BP 2016 Ville
  - Fixation des taux d'imposition 2016
  - Subventions aux associations et au CCAS pour 2016
  - Reprise anticipée du résultat 2015 budget ZAC des Champs-Philippe
  - Modification des règles de refacturation du budget principal au budget annexe ZAC des Champs-Philippe
  - Vote du BP 2016 ZAC des Champs-Philippe
  - Création et vote du Budget Annexe « Parkings souterrains de la ville »
- 2.3 - Remboursement de frais engagés par les élus à l'occasion de leur mandat - Remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux - Remboursement des frais occasionnés par les déplacements des personnels de la commune - Mise à disposition de véhicules aux agents communaux et aux adjoints au maire - Frais de représentation

*Direction des Ressources Humaines*

- 2.4 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois
- 2.5 - Personnel communal : conventions d'aménagement d'emploi relatives à l'insertion des sportifs de haut niveau avec la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et la Fédération Française Handisport

**III - Pôle Services à la population**

*Logement*

- 3.1 - Avenant n°1 à la convention du contingent préfectoral

**IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports**

- 4.1 - Convention de partenariat entre l'association « la Maîtrise des Hauts-de-Seine » et la Commune de La Garenne-Colombes pour l'année 2016
- 4.2 - Fixation d'un tarif pour la location du stand de tir au complexe sportif Marcel Payen

**V - Pôle Services Techniques**

*Urbanisme*

5.1 - Institution d'une servitude non aedificandi dite de cour commune sur les parcelles communales cadastrées section N numéros 111 et 112

5.2 - Local commercial sis 4bis rue Voltaire - autorisation donnée au locataire de déposer une autorisation de travaux et une déclaration préalable

## **VI - Divers**

6.1 - Décisions

6.2 - Questions orales

---

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19 heures 02, sous la présidence de M. Philippe Juvin, Maire de la Garenne-Colombes.

### **M. le Maire**

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue.

Je vous propose de débiter cette séance et de donner la lecture des délégations de vote : M. De Boutray, qui est présent, sera amené à partir durant la réunion, auquel cas il donnera délégation à Mme Rimbault. M. Dransart vous prie de l'excuser ; son fils est souffrant et hospitalisé. Il faut lui souhaiter des vœux de rétablissement. Il donne délégation à Mme Juvin-Marleix. Le Dr Pinta arrivera et, en attendant, donne délégation à M. Butet. Mme De Bellabre a donné délégation à Mme Luciot, M. Citerne à Mme Michelet, Mme Gamblin à Mme Bordet, Mme Da Silva à Mme Luciot, M. Robail à M. Zaccaropoulos. M. Autain, qui est présent, sera peut-être aussi amené à partir en cours de séance et donnera délégation à Mme Routier. Mme Naturel a donné délégation à M. Duclos.

Je pense que je n'ai oublié personne.

Nous devons désigner un secrétaire de séance. J'ai la candidature de M. Dubois.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Pas d'autres candidatures. Je vous remercie.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 15 février 2016**

#### **M. le Maire**

Sur le procès-verbal de la dernière séance, avez-vous des remarques, s'il vous plaît ?

Je vous en prie, Monsieur.

#### **M. Campion**

J'avais posé deux questions et je n'ai eu aucune réponse.

#### **M. le Maire**

Le procès-verbal n'est pas fait pour apporter des réponses. C'est le compte rendu de la séance.

Sur le compte rendu lui-même ?

#### **M. Campion**

Non.

#### **M. le Maire**

Je peux considérer qu'il n'y a pas d'opposition à l'adoption du procès-verbal dernier ? Pas d'abstention ?

Unanimité, merci.

## **I - Pôle Administration générale**

### **Secrétariat Général**

#### **1.1 - Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense - Commission intercommunale des Impôts Directs (CIID) - Liste des contribuables**

##### **M. le Maire**

Il s'agit dans le cadre de l'établissement public Paris Ouest La Défense, le fameux POLD, pour la Commission intercommunale des impôts directs, de fixer la liste des contribuables qui nous représentent. Pour mémoire, la loi situe une commission intercommunale des impôts directs, en sachant que le POLD ne tire pas l'impôt. C'est une commission qui probablement ne se réunira pas.

M. Perrée et Mme Fommarty en titulaires. J'ai reçu la candidature de Mme Thimel et M. Pinta en suppléant.

Y a-t-il d'autres candidats pour cette commission curieuse ? Pas de candidat. Je vous remercie.

Pas d'opposition, pas d'abstention ? Je considère que c'est approuvé à l'unanimité.

## **Marchés publics**

### **1.2 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace public pour la ZAC des Champs-Philippe**

#### **M. Hervo**

Bonsoir, mes chers collègues.

Il s'agit de désigner un maître d'œuvre pour l'ensemble des travaux de VRD et d'espaces paysagers qui restent à réaliser sur la ZAC des Champs-Philippe.

Je vous rappelle que la maîtrise d'œuvre consiste à établir des études d'avant-projet et de projet, à réaliser les dossiers de consultation des entreprises qui réaliseront les travaux, à assister la Ville dans les procédures d'appel d'offres et d'attribution des travaux, et – point essentiel et fondamental – à assurer le contrôle de la bonne conformité et de la bonne qualité de ces travaux. C'est un point qui, lors de la première partie des voiries réalisées sur la ZAC, a donné lieu à quelques déboires, donc nous sommes très attentifs.

C'est une procédure qui a joué de malchance, puisqu'il s'est avéré qu'après une première phase, nos documents de consultation n'étaient pas d'une clarté telle qu'il n'y ait aucun risque d'attribution faussée sur cette base. Une procédure a été remise à plat, relancée. 11 candidatures ont été reçues et 11 offres également. Comme les juristes nous l'avaient sans doute trop prudemment, mais prudemment recommandé, un jury a été réuni pour donner un avis purement technique sur les candidatures et sur les offres, sans avoir à s'intéresser au prix.

À l'issue de ce jury et au vu de l'avis de ce jury, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 24 mars dernier et a finalement décidé d'attribuer ce marché, qui est un marché important. Pour couvrir l'ensemble des secteurs, c'est un marché de prestation intellectuelle qui s'élève à près de 600 000 € hors taxes sur une durée assez longue, puisque cela va jusqu'au parfait achèvement des derniers travaux qui seront à réaliser ; nous en avons sans doute pour 5 ou 6 ans minimum. Ce marché a été attribué à un groupement d'entreprises Ingerop Conseil et Ingénierie, et Acte 2 Paysage, étant pour certains d'entre vous qui sont perspicaces le bureau d'études paysagiste qui assure la conception et assurera le contrôle de la réalisation du réaménagement de la place de la Gare de La Garenne.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce choix et d'autoriser M. le Maire à signer les actes *ad hoc*.

#### **M. le Maire**

Merci, Monsieur Hervo.

Y a-t-il des remarques ou des questions pour M. Hervo ?

#### **M. Duclos**

Bonsoir. Je voulais savoir quelle était la durée prévue de ce contrat.

#### **M. Hervo**

J'ai peut-être parlé un peu trop vite parce que je vous ai répondu. La réponse était dans mon discours.

#### **M. Duclos**

Je n'ai pas entendu.

#### **M. Hervo**

Je me répète : ce contrat va prendre effet le jour de sa notification, mais il va durer, puisque c'est un contrat de maîtrise d'œuvre, et il accompagne la réalisation des travaux correspondants. Il prendra fin lors du parfait achèvement des ultimes travaux de voirie réalisés sur la ZAC. C'est un marché qui va sans doute durer 5 à 6 années, comme le contrat d'un architecte dure le temps de la construction d'un immeuble.

#### **M. Duclos**

Je sais. Je voulais savoir quelle était la durée. Je vous remercie.

#### **M. le Maire**

C'est la durée nécessaire pour la réalisation du chantier.

Monsieur Conway ?

#### **M. Conway**

En tant que membre de la commission d'appel d'offres, je voulais féliciter l'administration pour le travail qui a été fait, que l'on a fait lors de la séance. C'est important de le dire publiquement. C'est un travail de comparaison qui était complexe ; beaucoup de critères intervenaient. Cela a été mené d'une manière parfaitement claire et transparente.

#### **M. Hervo**

Merci pour l'administration.

#### **M. le Maire**

Merci.

Pas d'autres questions ou remarques ?

Pas d'opposition, je suppose ? Pas d'abstention, je suppose ? Unanimité.

Le point suivant est toujours présenté par M. Hervo.

### **1.3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à l'exploitation des services de stationnement de la commune de La Garenne-Colombes**

#### **M. Hervo**

Dans le marché qui vous est proposé ce soir, il s'agit de rationaliser, de mutualiser et de gérer de façon globale et cohérente l'ensemble des parkings dont la Ville est propriétaire et dont elle assure la gestion d'abonnement des utilisateurs. Il s'agit du parking du Théâtre qui fonctionne soit en parking horaire, soit en parking avec abonnement, des parkings Charlebourg et de Gaulle qui ne fonctionnent que sur abonnement mensuel, et des parkings Bonal et Sartoris qui fonctionnent également sur des abonnements mensuels mais qui, aujourd'hui, étaient gérés directement par les services de la Ville. Le parking Bonal, ce n'est rien d'autre que le parking sous l'immeuble qui abrite la crèche de la rue Jean Bonal et le parking Sartoris, c'est un ensemble de 25 places de parking appartenant à la Ville dans un ensemble, partie constituante d'une copropriété.

Le parking du Théâtre va être géré jusqu'à ces prochains jours par une société qui assurait le gardiennage, la surveillance, le nettoyage et le contrôle du bon fonctionnement. Les parkings Charlebourg et de Gaulle étaient ou sont encore, mais le contrat est en train d'arriver à terme, gérés par Spie Autocité dans le cadre d'une clause particulière de la délégation de service public ayant pour objet principal le parking de la place de la Liberté. Tout cela arrive à échéance. Bonal et Sartoris, je l'ai dit, étaient exploités directement par la Ville.

Il a été recherché une unité et une globalité de gestion. Il a été recherché un partenaire susceptible de servir d'interface entre les usagers et la commune et d'assurer, pour le compte de la commune et dans les limites spécifiques à chacun de ces parkings, puisque selon qu'un emplacement de parking est dans une copropriété ou sous le théâtre de La Garenne, ses modalités de fonctionnement ne sont pas les mêmes, la surveillance du bon fonctionnement de ces parkings.

Trois candidats se sont déclarés intéressés par l'affaire. La commission d'appel d'offres s'est tenue le 30 mars dernier et, sur la base de critères qui vous sont rappelés dans le rapport que vous avez sous les yeux, la commission a retenu l'offre de la société Facility Park, qui est une société particulièrement spécialisée dans ce type de gestion et d'exploitation de parking sans être concessionnaire, pour un montant forfaitaire annuel d'environ 66 000 € hors taxes. Il est entendu qu'il y a dans ce marché la possibilité, que nous activerons certainement, moyennant un coût supplémentaire, de mettre en place une gestion informatisée de tout cela qui permettrait, par exemple, de s'abonner par Internet, voire de payer de façon dématérialisée son abonnement dans un parking. Ce sera certainement un service apprécié de nos concitoyens.

#### **M. le Maire**

Merci.

Des questions à M. Hervo ?

Monsieur Conway.

#### **M. Conway**

J'avais une remarque, parce que je suis membre de la commission d'appel d'offres qui a proposé cela. Nous nous félicitons de cette nouvelle organisation qui va permettre à la Ville de mutualiser la gestion de plusieurs parkings, en particulier celui du Théâtre, ainsi que ceux de Charlebourg et Charles de Gaulle, enfin sortis du périmètre de la DSP. C'est pour cette raison d'ailleurs que jusqu'à présent, la mutualisation n'était pas possible. La retombée financière est significative : des dépenses en moins (50 000 € au minimum) et des recettes en plus, puisqu'on retrouve versées dans la caisse de la Ville les recettes des deux parkings qui, jusqu'à présent, étaient versées à Spie Autocité.

Nous nous interrogeons, lors du Conseil municipal de décembre dernier, ainsi que lors du débat sur le contrat place de la Liberté, sur le risque de n'avoir qu'un seul candidat et l'intérêt d'en avoir plusieurs. La démonstration est ici flagrante, le précédent gestionnaire des deux parkings s'étant révélé être près de 3 fois plus cher que la moyenne des deux autres candidats. Quelle en est l'explication ? Nul ne peut le savoir. Le résultat est là : la Ville a fait une bonne affaire dans l'histoire avec ce marché.

#### **M. le Maire**

Merci beaucoup.

Je crois qu'il y a tout dans le rapport, Monsieur Hervo. Allez-y, brièvement.

#### **M. Hervo**

Je ne vais pas entamer de polémique parce que je suis au moins en partie d'accord avec M. Conway quand il vante les mérites de la mise en concurrence. C'est indéniable, nous ne pouvons qu'être d'accord.

Comparons des choses réellement comparables. Les contrats passés, les contrats qui s'achèvent, ne comportaient pas du tout les mêmes prestations. Il va nous rester par ailleurs le contrat d'entretien des portes ou des systèmes de paiement, etc. C'est la Ville qui va les supporter, ce n'est pas le gestionnaire, alors que le délégataire supporte tout. C'est simplement pour éclairer le débat, pas pour polémiquer.

#### **M. le Maire**

Merci beaucoup.

Qui est contre cette délibération qui fait gagner beaucoup d'argent à la Ville, vous l'avez compris ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Je vous remercie.

**1.4 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la fourniture, la pose, l'entretien et la maintenance des bornes escamotables et des bornes arrêt minute**

**M. le Maire**

Monsieur Hervo, parce que M. Dransart devait le présenter, mais il ne pouvait pas être avec nous. Il s'agit de l'appel d'offres ouvert sur la pose, l'entretien et la maintenance des bornes escamotables et des bornes arrêt minute.

Avez-vous des remarques particulières ? C'est très simple. Ce sont les fameuses bornes escamotables que l'on utilise ainsi que les bornes d'arrêt minute qui clignotent, pour les entretenir et les poser.

Pas de question particulière à M. Hervo ?

Personne n'est contre ? Personne ne s'abstient ? Unanimité.

**1.5 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché à procédure adaptée relatif à la gestion globale de travaux et de maintenance des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif et de signalisation lumineuse tricolore**

**M. le Maire**

M. Hervo est prêt à répondre à vos questions. Il s'agit d'un marché à procédure adaptée pour l'éclairage public dans lequel nous avons ajouté – c'est pour la petite histoire – l'éclairage sportif, n'est-ce pas, Monsieur Chaillot ? Les fameux mâts du stade de football.

*(M. Chaillot acquiesce.)*

Avez-vous des questions ?

**Mme Courty**

J'avais une question par rapport aux critères d'évaluation et à la performance environnementale que je trouve ici minorée, alors qu'aujourd'hui, la question de l'éclairage public est un vrai sujet pour les villes d'efficacité énergétique. J'ai trouvé que cela ne transparissait pas particulièrement dans le marché ici cité.

**M. le Maire**

Il y a 5 points sur les critères de jugement : la technique est 5 sur 55, soit 8 %. Cela transparait. Est-ce que cela transparait suffisamment ou trop ? Chacun considère comme il le souhaite. Avant tout, il s'agit d'éclairer.

**Mme Courty**

Est-on sur du LED ou pas ?

**M. le Maire**

Monsieur Hervo, est-on sur du LED ?

**M. Hervo**

Madame, ne nous trompons pas de sujet. Il s'agit du marché d'entretien et maintenance du parc existant, et non pas de la réalisation de travaux nouveaux. Quand nous faisons des travaux nouveaux – je parle sous le contrôle de Fabrice Chaillot parce que j'ai pris quelque distance sur la chose, mais je crois être à peu près au courant –, nous installons systématiquement du matériel à LED. Quand nous faisons du dépannage ponctuel, à chaque fois que c'est possible, nous remplaçons les anciennes sources lumineuses par des sources LED ou par des sources moins gourmandes en énergie, à performance d'éclairage identique.

Le souci environnemental, en termes de consommation énergétique, est là. Dans le marché présent, qui est un marché d'entretien, celui qui entretient change l'ampoule. Sa démarche environnementale est d'aller changer l'ampoule à vélo plutôt qu'avec un gros camion diesel, et surtout de bien recycler les déchets. La performance environnementale n'est pas négligeable ni fondamentale dans cette démarche d'entretien.

**M. le Maire**

Merci.

D'autres questions à M. Hervo ?

**M. Champion**

Oui, dans le même genre. Dans le poste G4\*, il est marqué « maîtrise de l'énergie ». C'est de l'entretien, ce n'est pas du tout pareil, mais il n'y a aucun critère dessus. Il y avait une différence entre les titres et les critères. C'est de l'entretien, donc ce n'est pas pareil.

**M. Hervo**

Le mainteneur ne maîtrise pas les énergies. Il fait en sorte que cela continue à bien fonctionner et c'est tout.

**M. le Maire**

Merci.

Pas d'autres remarques ?

**M. Duclos**

J'ai une remarque qui porte plutôt sur le marché lui-même, en direction de la commission d'appel d'offres.

*(M. Pinta entre en séance.)*

Je ne trouve pas sain que dans un marché qui est à 85 000 € hors taxes, on ait une part unitaire variable entre 0 et 500 000 €. D'un point de vue strictement de la gestion, ceci me choque un peu.

**M. le Maire**

Pour quelle raison ?

**M. Duclos**

Une commission d'appel d'offres décide d'un montant à dépenser. On dépense 84 000 €, d'accord ; on peut avoir un avenant de 10 %, mais avoir une somme variable entre 0 et 500 000 €, cela me choque.

**M. le Maire**

Au début de l'année, nous n'avons pas idée des réparations qu'il faudra réaliser.

**M. Duclos**

Dans ce cas, on refait un appel d'offres. On redemande une évaluation du coût.

**M. le Maire**

Il y a deux choses : l'entretien et les travaux d'investissement.

Je vous en prie, Monsieur Hervo. On parle de deux choses différentes.

**M. Hervo**

La plupart de nos marchés, dans bien des cas, comporte une partie à prix forfaitaire et une partie sur le bordereau des prix unitaires. La partie forfaitaire est la prestation que l'on est sûr d'assurer quoi qu'il arrive et une partie à prix unitaire en fonction de ce que l'on peut découvrir.

En matière de maintenance, la partie forfaitaire, ce sont les visites systématiques, les remplacements systématiques, les nettoyements, les contrôles systématiques sur l'installation. Il y a aussi dans ce marché la remise en état d'un matériel défectueux. Si une ampoule « claque », il faut la changer. L'ampoule est changée, mais pas dans le cadre du forfait, parce qu'on ne sait pas si, en début d'année, on va en changer 2 ou 300. Ce bordereau de prix unitaires prévoit toutes les possibilités de prix de travaux divers et variés.

Un exemple récent, sur la place des Champs-Philippe, en l'espace de quelques semaines, deux candélabres ont été emboutis par des camions qui ont d'ailleurs oublié de laisser leur carte de visite au passage. Il faut remplacer un candélabre, ce qui coûte une dizaine de milliers d'euros environ, Fabrice ?

*(M. Chaillet acquiesce.)*

Ce n'est pas le marché forfaitaire d'entretien qui couvre cette prestation, c'est la mise en place du bordereau de prix unitaires. Selon qu'on nous abîme un candélabre toutes les semaines ou tous les ans, le coût n'est pas le même.

Quant à l'intervention de la commission d'appel d'offres sur cette part forfaitaire, elle a aussi pris son orientation pour choisir le candidat en fonction du niveau de prix de ce bordereau de prix unitaires, qu'on analyse en général sur la base d'une simulation vraisemblable de consommation de travaux et de prestations aléatoires sur une année. On fait une simulation, puis on compare les différentes offres. La commission n'a pas dit : d'accord, c'est 83 000 forfaitaires et un chèque en blanc à concurrence de 500 000 € pour le reste. Elle a aussi dit : c'est Eiffage Énergie parce qu'il nous propose son entretien à 83 000 € forfaitaires plus des prestations occasionnelles en fonction d'incidents divers que j'ai essayé de vous illustrer avec des exemples. Ce bordereau de prix unitaires est le plus performant, le plus attractif.

**M. Duclos**

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci.

Il est vrai que vous auriez pu être inquiet. Certains marchés, mais ce n'est plus le cas désormais, affichaient parfois un minimum. C'était ennuyeux de partir avec un minimum.

**M. Hervo**

Si personne ne démolit de lampadaire, ce sera 0.

**M. le Maire**

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Ce marché n'est pas passé à la commission d'appel d'offres au sens appel d'offres, puisque c'est un marché à procédure adaptée. Je ne sais pas comment cela s'est passé, mais généralement, quand on fait le bordereau de prix unitaires, on prend un historique réalisé et on compare les offres en fonction de ce critère objectif.

**M. Hervo**

C'est ce que nous avons fait.

**M. le Maire**

Absolument.

**M. Hervo**

C'est la méthode habituelle.

**M. le Maire**

Pas d'autres questions ou observations ? Nous passons au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité.

**II - Pôle Ressources**

**Finances**

**M. le Maire**

Nous allons à présent aborder le long chemin budgétaire. M. Ballin vient de prendre un verre d'eau, il a raison.

Nous avons plusieurs points : le vote du budget primitif. Chacun des élus délégués va présenter son budget. Vous êtes une vingtaine à passer. J'attire votre attention sur le fait qu'étant 20, si vous ne dépassez pas une demi-heure, nous devrions arriver dans les 10 heures. Autrement dit, tout le monde a le budget, donc donnez les grands axes politiques. Il ne s'agit pas de faire du ligne à ligne, mais en 2 ou 3 minutes de peindre la philosophie générale d'un budget et peut-être d'attirer l'attention sur une ou deux réalisations si nécessaire.

Nous aurons la gestion active de la dette, le vote du budget, la fixation des taux d'imposition 2016, les subventions aux associations et au CCAS, la reprise anticipée du résultat, la modification des règles de refacturation du BP, le vote du BP de la ZAC, la création et le vote du budget annexe de parking souterrain.

Je vous proposerai de procéder à une discussion générale. Si vous avez des questions et des remarques à faire sur un de ces points, vous les faites globalement. En revanche, nous aurons des votes séparés, pour des raisons que vous comprenez, à la fin de la discussion.

**2.1 - Gestion active de la dette**

**M. Ballin**

En quelques mots, c'est quelque chose qui revient tous les ans et sur lequel vous pouvez constater que La Garenne-Colombes reste dans tout ce qu'il y a de plus modeste en termes de complexité et de structure de risque. C'est de l'emprunt simple à taux fixe, sans barrières, sans options, sans complexité particulière. Un emprunt sain.

**M. le Maire**

Il n'y a pas de vote sur ce point. C'est un « prend acte ».

**Les services**

Si, il y a un vote.

**M. le Maire**

Les uns et les autres, y a-t-il des questions ?

Nous pourrions aborder la question de la dette plus généralement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 3. Qui est pour ? Merci.

**2.2 - Rapport commun**

- **Vote du BP 2016 Ville**
- **Fixation des taux d'imposition 2016**
- **Subventions aux associations et au CCAS pour 2016**
- **Reprise anticipée du résultat 2015 budget ZAC des Champs-Philippe**
- **Modification des règles de refacturation du budget principal au budget annexe ZAC des Champs-Philippe**
- **Vote du BP 2016 ZAC des Champs-Philippe**
- **Création et vote du Budget Annexe « Parkings souterrains de la ville »**

**M. le Maire**

Nous passons au budget primitif. Je vais passer la parole à différents élus dans un ordre le moins illogique possible.

Monsieur Ballin, vous pouvez commencer et nous faire une présentation générale ?

**M. Ballin**

Bonsoir à tout le monde.

Cette année, les amateurs de jeux de pistes financières vont être gâtés, puisque nous avons à la fois une complexité grandissante et de profonds changements sur la forme du budget et sur le fond. C'est plus embêtant. Ce qui cause ce changement profond dans le budget, ce sont les conséquences de la loi NOTRe, de l'organisation du territoire, avec la création de la métropole et des EPT (établissements publics

territoriaux), dont le POLD (Paris Ouest La Défense) dont nous faisons partie. Depuis le début de l'année, La Garenne-Colombes a rejoint 11 autres communes dans un syndicat intercommunal de 568 000 habitants.

Quels sont les impacts majeurs sur le budget ? La première des choses, c'est qu'il s'agit d'abord d'un transfert de compétences. La mécanique est que l'on doit transférer de manière obligatoire 5 compétences qui sont le PLU, l'eau, l'assainissement, le traitement des déchets, la politique de la ville. Dans le budget, l'essentiel est l'assainissement et le traitement des déchets qui va nous toucher de manière conséquente en termes budgétaires et financiers. Comme on transfère des compétences, il faut les financer, de l'ordre de 3,105 M€. Comment le finance-t-on ? Par un reversement de la fiscalité pour 2,602 M€ et par ce qu'on appelle un fonds de compensation qui est de l'ordre de 48 000 € et qui représente la gestion des eaux pluviales.

Quelles sont les conséquences de ce transfert de compétences et du fait que l'on donne le financement ? C'est neutre, c'est la disparition du budget annexe de l'assainissement qu'on ne votera plus à partir de cette année. Le deuxième impact est beaucoup plus important ; nous en avons discuté en commission mais il faut l'évoquer à nouveau. On s'est rendu compte, lors des discussions intercommunales, que le traitement des déchets n'était pas forcément une notion commune partagée, était délicat à comprendre et que, sur la définition commune que nous avons retenue, il s'avérait que la compétence transférée était de loin inférieure à ce que nous captions *via* la taxe sur les ordures ménagères. L'EPT étant un syndicat qui n'a pas d'autonomie financière et fiscale, il ne peut pas redonner un trop-perçu qu'aurait donné la Ville. Ceci nous conduit de manière presque administrative à devoir allouer à nouveau un budget qui correspond à ce que nous transférons aujourd'hui à l'EPT, donc à devoir modifier nos taux de taxe d'ordures ménagères pour correspondre à ce transfert donné à l'EPT.

Par conséquent, et c'est le point essentiel, la réflexion a été menée et l'impact que nous avons trouvé moindre est de basculer ce prélèvement sur la TOM *via* la taxe foncière. Nous ne faisons aucune modification de taux. Nous avons réussi à faire un budget suffisamment équilibré pour ne pas avoir besoin d'augmentation d'impôts, mais il y aura une modification substantielle des taux qui ne touche pas la Ville. Nous allons collecter le même montant, c'est-à-dire environ 27 M€ en fiscalité, mais cela va clairement modifier la répartition. Les Garennois ne vont pas voir la facture évoluer, à part deux catégories de personnes qui vont voir de manière mécanique leur fiscalité changer : les locataires qui devaient payer la taxe d'ordures ménagères et qui vont voir une réduction de leurs taxes ménagères et, *a contrario*, les propriétaires non-habitants qui vont voir leur taxe foncière augmenter.

Le tout a été calculé de manière globale, les études ont été faites et démontrent que l'impact reste relativement mineur. Il est nul pour la Ville ; pour la majorité des Garennois, il n'y aura pas d'impact. Il était nécessaire de rééquilibrer cette taxe de manière administrative avec les impacts décrits. C'est l'impact important et premier du transfert de compétences.

Ensuite, il y a un transfert de fiscalité économique. Cela paraît surprenant, mais on va verser près de 8,4 M€ à la MGP. Ce sont les anciennes taxes professionnelles que sont la CVAE, la CFE, la TASCUM, l'IFER, la TATFPNB qui nous reverse une attribution de compensation. On verse un montant et on ne peut pas (*inaudible*\*) 8,4 M€ de fiscalité, donc la MGP nous le redonne. Quel est l'intérêt de donner un montant pour nous donner exactement le même ? La MGP et l'EPT vont capter la dynamique économique. À partir de cette année, nous perdons déjà 600 000 € avec cette histoire. Avec une dynamique que nous avons mise en place pour attirer des entreprises, nous devons capter de l'ancienne taxe professionnelle, plus tous les ans. Cette année, si l'on faisait un calcul sur les bases, nous aurions dû avoir 600 000 € de plus. Ces 600 000 € ne nous arriveront jamais et ils seront captés par la nouvelle structure. Cette structure qui était neutre vient capter toute notre dynamique économique.

Troisième point, le POLD, qui devait être complètement neutre sur la fiscalité, parce qu'on transfère juste des contrats qu'ils vont gérer à l'identique, en tout cas quelques années, puisque ce sont nos contrats qu'ils gèrent... Cette neutralité n'existe pas. On s'est rendu compte, notamment sur le FPIC, qui est l'impôt de péréquation que l'on paie en tant que commune dite riche et que l'on donne aux communes dites pauvres, qui était jusqu'à présent assez élevé... Le fait de se regrouper en EPT nous fait perdre des boucliers fiscaux qui font augmenter de manière très significative cet impôt horizontal, cet impôt de péréquation, et va nous toucher de manière fondamentale. La question n'est très clairement pas tranchée aujourd'hui, mais sachez que selon les différentes modalités de calcul, nous avons pu estimer presque jusqu'à 20 M€ d'augmentation pour l'ensemble des 11 communes de cet impôt, alors que nous avons seulement été regroupés sous forme de syndicat, par le simple fait de textes et de fonctionnements administratifs. Dans le budget, le FPIC était à 2 M€ l'année dernière et nous l'avons monté à 2,6 M€, soit 600 000 € de plus budgétés, en moins pour la commune, en espérant que ce ne sera pas plus suite aux différents échanges que nous aurons à mener au niveau du territoire.

Il y a aussi un sujet que nous devons évoquer, à savoir les coûts de restructure. Malheureusement, construire des strates administratives crée des coûts qu'il faut répartir. Ce n'est pas encore décidé, l'impact sur le budget est très clair. Nous n'allons peut-être pas le voir sur le budget aujourd'hui, nous avons essayé de l'estimer, mais nous allons avoir besoin d'un budget supplémentaire pour intégrer tous ces coûts nouveaux. Le budget supplémentaire, qui avant était plus une répartition des reliquats ou des surestimés que l'on avait, sera vraiment l'occasion d'une nouvelle discussion importante au niveau des coûts supplémentaires qu'engendrera l'EPT. Cela, c'est pour le POLD. Il y a trois impacts importants à comprendre : ce transfert d'activité qui nous impose une modification de nos taux, sans hausse, mais une modification de la taxe foncière et de la taxe des ordures ménagères ; le transfert de fiscalité économique, c'est-à-dire que nous n'avons plus de dynamique fiscale ; les incertitudes sur le coût global qui nous touchent dans notre budget et vont nous toucher dans les budgets supplémentaires.

À cela s'ajoute la baisse de la participation de l'État. Comme tous les ans, malheureusement, nous perdons 1 M€ sur la dotation globale de fonctionnement. Je vous rappelle que c'était l'indemnité que l'État amenait aux communes parce qu'elles prenaient des charges que l'État nous avait confiées et dont il s'occupait auparavant. L'État nous indemnisait. Vous savez que 13 Md€ d'économies sont prévus pour les communes et cela se traduit pour La Garenne par 1 M€ en moins de dotations de l'État qui viennent grever notre budget.

Nous avons un doublement d'un autre impôt de péréquation, un impôt régional, qui passe de 250 000 à 461 000 €. La création de cette structure administrative, les réductions de l'aide de l'État, l'augmentation de ces impôts de péréquation transverse nous touchent profondément. Comment s'en sort-on à La Garenne ? La chance est qu'une fois de plus, La Garenne-Colombes est une ville dynamique.

On peut se féliciter d'avoir une ZAC qui attire des habitants, qui fait que l'on a une vraie dynamique fiscale et que cette année, on va encore avoir, au niveau de la fiscalité des ménages, plus d'1 M€ de revenus en plus qui viennent éponger ces pertes. Très clairement, il faut remercier l'administration, il y a eu un travail très poussé d'optimisation que l'on ne pourra pas faire tous les ans. Les fonds de tiroir, c'est bien, mais on ne peut pas le faire tous les ans. Nous avons réduit le plus possible les parts provisionnelles dans les estimés sur les fluides, etc., sur lesquelles nous nous réservions des marges de manœuvre. Tout cela a été réduit au plus près du réalisé. Nous avons réussi à caler pour 1,2 M€ d'économie. C'est ce qui nous permet aujourd'hui de tenir sur ce budget complexe sur lequel pèsent de nombreuses contraintes.

Sur le fonctionnement, nous avons des recettes de fonctionnement qui vont rester identiques au budget 2016 autour de 50,983 M€, et des dépenses contenues puisqu'en 2015, nous étions à 44,68 M€ et nous passons 45,135 M€. À noter une augmentation des charges sur la partie charges de personnel due à des charges incompréhensibles (augmentation des cotisations sociales), mais aussi à la création de nouveaux postes, principalement dans le domaine de la sécurité.

Nous dégageons une épargne brute de l'ordre de 6,8 M€ qui nous permet de couvrir le remboursement de l'emprunt de 1,7 M€. Nous avons une épargne nette, c'est-à-dire la capacité à investir plus tard, de 5,1 M€. C'est ce que je vous disais en introduction, nous n'augmenterons donc pas les taux, parce que ce montant nous permet d'assurer un investissement que nous jugeons satisfaisant.

Sur l'investissement, par rapport à 2015, il y a un retrait. On constate qu'en 2015, il y avait 20,798 M€ d'investissement et que nous ne sommes qu'à 16,254 M€, mais cela ne doit pas masquer la réalité. On fait une vraie hausse des dépenses d'équipement, dont la vidéoprotection et les dépenses sur le parking. On a surtout anticipé une baisse sur les projets d'acquisition et c'est ce qui fait la différence sur l'investissement. On anticipe moins d'acquisitions, mais on maintient un vrai taux d'équipement pour la ville. L'équilibre est obtenu sur ces dépenses d'investissement par un emprunt de 5,7 M€.

Pour conclure sur la vision globale et avant de passer la parole à mes collègues, je dirais que ce budget est un budget que nous avons optimisé de la manière la plus rigoureuse possible, mais sur lequel pèsent encore des incertitudes. Je pense que nous aurons une discussion importante au niveau du budget supplémentaire.

Voilà ce que je pouvais dire sur le budget d'une manière générale.

#### **M. le Maire**

Je vous propose d'ouvrir la présentation du budget sur cet aspect plus précis par chacun des adjoints.

Je vais d'abord passer la parole à Mme Raimbault concernant les RH.

#### **Mme Raimbault**

Mes chers collègues, bonsoir.

Merci, Monsieur le Maire.

Le budget des ressources humaines 2016 est composé de la masse salariale, des éléments de paie hors bulletin tels que la formation du personnel, le support de diffusion des annonces, mais aussi les dépenses relatives au COS, aux actions et frais liés à la formation des élus.

En ce qui concerne les effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2016, ils restent stables : 474 agents, 64 % sont titulaires, 36 % non-titulaires dont 11 % sont « cédés ». Nous avons 10 départs à la retraite, 9 titulaires et un agent non-titulaire.

Le budget prévisionnel 2016 enregistre une augmentation d'environ 300 000 €, soit 1,35 % par rapport au budget 2015. Cette augmentation s'explique par :

- la titularisation (9 titularisations en 2016 avec une prime d'installation versée à la titularisation de l'agent pour 2 000 € brut) ;
- une augmentation liée à un effet année pleine : ce sont des agents recrutés en cours d'année. Ces personnes étant toujours en poste en 2016, il y a lieu de prévoir un salaire en une année complète. Exemple : 4 postes de policiers municipaux pourvus au cours de l'année 2015 ;
- une augmentation par le poste créé en 2015 et non pourvu d'un poste de policier municipal ;
- la mise en place de nouvelles mesures concernant la sécurité et création de postes en relation avec l'élargissement de la plage horaire d'intervention de la police municipale de 8 heures à 23 heures et de la création du centre de surveillance urbaine (CSU) pour la fin de l'année 2016 ;
- la création de 2 postes de policiers municipaux et de 5 postes d'ASVP.

D'autre part, nous avons l'accueil de jeunes en contrat d'apprentissage : 5 postes en apprentissage créés au tableau des emplois, permettant d'une part aux jeunes de se former avec des professionnels sur le terrain et, d'autre part, d'anticiper le recrutement et la fidélisation des futurs professionnels pour les secteurs en pénurie de candidats, notamment dans la petite enfance. Une augmentation également du point d'indice pour tous les agents publics de 1,2 % qui se fera en deux temps : première hausse en juillet 2016 de 0,60 % et deuxième hausse en février 2017 de 0,60 % également.

Malgré une augmentation légère de ce budget, il reste maîtrisé grâce à une optimisation de l'organisation administrative dans les services, ce qui permet de mettre en place deux nouvelles mesures phares, notamment dans le domaine de la sécurité.

Je vous remercie.

#### **M. le Maire**

Merci beaucoup.

Je passe la parole à M. Perrée pour l'administration générale, l'informatique.

**M. Perrée**

L'informatique, c'est M. Robail qui n'est pas là.

Il s'agit du renouvellement des outils de service (140 000 € pour des logiciels, des licences, etc.), de l'évolution du logiciel Famille\* pour le scolaire, le périscolaire, la petite enfance et la jeunesse (39 000 €), la dématérialisation de démarches administratives (16 000 € en investissement), de l'informatisation du cimetière pour 30 000 €. Autre chose, le renouvellement des postes et du matériel informatique : pour le fonctionnement, 74 000 € ; pour l'investissement, 54 000 €. Il y a également le renouvellement du cœur de réseau. Nous avons actuellement 8 serveurs et nous allons passer à 3 serveurs, ce qui va demander des travaux importants pour 185 000 €. La téléphonie et les réseaux : sur tous les sites actuellement, nous en avons pour 111 000 € de fonctionnement.

Nous allons passer au jumelage. Comme vous le savez, nous sommes jumelés avec 5 villes :

- une ville en Allemagne, Wangen Im Allgäu, pour laquelle est prévu un voyage avec les footballeurs, un séjour linguistique, une présence à la fête des enfants (*Kinderfest*) et un séjour linguistique à la Toussaint ;
- Daroun Harissa, notre ville du Liban : pour la sixième année, nous sommes allés donner un prix à la classe lauréate du concours de la francophonie au sud Liban. Le premier prix de ces écoles va venir à La Garenne-Colombes pour 5 jours au mois de juin ;
- Clarksville, notre ville des États-Unis : c'est difficile parce que les jeunes n'avaient pas pu venir la dernière fois à cause du 13 novembre. Les Américains n'avaient pas souhaité nous envoyer quelqu'un. Au vu de ces difficultés, nous allons essayer d'avoir un échange linguistique avec Dublin en Irlande. Ce dernier remporte un vif succès et ce voyage serait programmé pour 2016.
- Valpaços au Portugal : une délégation de La Garenne a participé à la fameuse Feira do foliar du 18 au 21 mars.

**M. le Maire**

Vous parlez portugais ?

**M. Perrée**

Oui, je parle couramment portugais et allemand.

(Rires.)

**M. le Maire**

Et informatique.

**M. Perrée**

Pour Valpaços, la délégation est allée à la Feira do foliar. Une invitation de la Ville de La Garenne est partie pour une rencontre de football avec Wangen et Valpaços.

Enfin, Yoqneam, notre ville en Israël : un voyage est prévu fin avril ou début mai pour aller rendre visite à Simon Elfassi qui nous a demandé de venir voir les entreprises nouvelles qui sont à Yoqneam.

Laissons de côté le jumelage pour parler des subventions de la Direction « enfance, jeunesse, culture et sports », notamment pour le comité des fêtes du quartier des Vallées, une subvention de 2 000 € pour le repas des anciens des Vallées, et pour la Croix-Rouge française, 5 000 €.

Nous allons parler maintenant du centre technique municipal. Pour le fonctionnement du centre technique municipal, pour l'atelier, le garage, la reprographie, les achats, il est question de 328 000 € en fonctionnement. En investissement, notamment pour les ateliers, il est question de 40 960 €.

Nous allons passer aux fluides. Actuellement, en fonctionnement en dépenses, nous en avons pour 1,65 M€. Cela comprend l'eau, l'énergie, l'électricité, le gaz, les combustibles, le fuel et la maintenance des installations de chauffage. Pour l'investissement, la garantie totale de chauffage P3 monterait à 243 795 €.

J'en ai encore, Monsieur le Maire, je suis navré de prendre la parole aussi longtemps. Pour les bâtiments, le fonctionnement en dépenses est de 360 000 €. En investissement, plusieurs élus vont lire les passages qui les concernent, nous en avons pour 1,997 M€.

**M. le Maire**

Tu as fini ?

**M. Perrée**

Oui, sauf que j'aurais voulu parler des affaires juridiques. Les marchés publics : 52 000 € en fonctionnement. Les assurances pour les dommages aux biens et les responsabilités civiles : 91 000 €. Enfin, les impôts locaux : 217 000 € en fonctionnement.

Voilà, Monsieur le Maire, mon affaire.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

C'est à M. De Boutray d'être aussi synthétique que M. Perrée.

**M. De Boutray**

Merci, Monsieur le Maire.

En ce qui concerne le budget de solidarité, 90 % de ce budget est supporté par le budget du CCAS. Nous vous demanderons tout à l'heure d'accepter cette future subvention. Au début de la semaine prochaine, nous réunissons le Conseil d'administration du CCAS pour nous livrer au même exercice que ce soir.

Malgré tout, le budget de la Ville est principalement dominé sur la partie solidarité, sur la partie de l'espace insertion, puisque globalement, le coût de fonctionnement de l'espace insertion est de 380 000 € par an, dont 70 % financés par le Conseil départemental et les 30 % restants par les deux villes qui sont parties prenantes sur l'espace insertion : Bois-Colombes et nous-mêmes. Pour nous, la Ville de La Garenne-Colombes, il reste un coût de 53 000 € à supporter. Toutes les activités, tout ce qui est mis en place à l'espace insertion, permettent toujours d'avoir un excellent taux de retour à l'emploi, puisque 72 % des personnes retrouvent soit un emploi, soit un stage, ou en tout cas une activité. C'est extrêmement important.

Le budget Ville finance la participation à l'École de la 2e Chance pour un budget de 3 300 €. Il faut savoir que nous sommes partie prenante avec une quinzaine de villes. Un petit budget également sur le boîtage au moment de la canicule, en anticipation du plan canicule. Le budget Ville, en investissements, il n'y a pas de dépenses, donc pas de recettes également. Petit budget Ville et surtout budget CCAS.

#### **M. le Maire**

Petit budget Ville et gros budget CCAS. Merci, Monsieur De Boutray.

Je passe la parole à Mme Bordet pour la petite enfance, puis à M. Citerne, mais il n'est pas là.

#### **Mme Bordet**

Mesdames et Messieurs, bonsoir.

La délégation petite enfance concerne la gestion des demandes, des attributions et des effectifs des structures d'accueil, ainsi que la gestion des structures d'accueil en régie et le contrôle des contrats de délégation de service public pour les structures Sémard et Voltaire. Nous avons, sur La Garenne-Colombes, 12 structures qui permettent de proposer 469 places, avec un taux élevé de satisfaction, comme chacun le sait, depuis de nombreuses années. Au niveau du fonctionnement, nous avons en dépenses cette année 729 035 €, incluant les DSP, contre 710 485 € en 2015, donc c'est relativement stable. Au niveau des recettes de fonctionnement, nous avons des recettes à 4 065 895 € cette année, incluant les redevances des DSP, contre 3 823 700 € l'an dernier, donc en très légère augmentation. Très peu de dépenses d'investissement, puisqu'il s'agit de matériel pédagogique pour un total de 2 500 €, donc autant dire que c'est négligeable, et pas de recettes d'investissement.

Concernant les opérations, je voulais partager avec vous le fait que pour les DSP Voltaire et Sémard, nous avons une participation au coût du service auquel on retire la redevance qui nous est payée par les prestataires qui permet de ramener la place en crèche en DSP à 4 446 € par place et par an pour Voltaire et à 3 924 € par place et par an pour Sémard. L'an dernier, pour Sémard, nous étions plus élevés, puisque nous étions plutôt autour de 5 000 €. Pour rappel, nous avons changé de prestataire. Nous travaillons aujourd'hui avec la Maison Bleue et nous étions auparavant avec Baby Loup. Ce changement de prestataire et le nouvel appel d'offres nous ont permis de réduire le prix de la place par an et par enfant. Ce sera tout.

#### **M. le Maire**

Merci beaucoup.

Qui parle pour M. Citerne ?

Cela a été intégré dans le budget du CCAS.

Madame Fommarty, puis M. Dubois.

#### **Mme Fommarty**

Bonsoir à tous.

Je parlerai des affaires scolaires et périscolaires, puisque depuis 1 an, avec la mise en place des rythmes scolaires, le périscolaire est de plus en plus intégré au scolaire. Pour le scolaire, le budget comporte les effectifs et les lotos\* scolaires, les animations au niveau de l'école, la restauration, le goûter, les transports scolaires, les subventions aux associations, des actions de santé, la supervision des travaux de renouvellement au sein des équipes scolaires. C'est une partie du vrai budget des écoles, puisque tout ce qui concerne la masse salariale, c'est Monique Raimbault qui l'a pris en charge. Les travaux font partie du budget travaux de fonctionnement. Nous aurons 500 000 € environ en travaux de fonctionnement et 300 000 € en investissement.

Pour l'informatique, Yves Perrée a dit que nous allions renouveler le logiciel, parce qu'effectivement, il date de 2009, donc il arrive à la fin de son exploitation. Il n'y aura plus de mise à jour. Nous sommes obligés de passer sur un système plus moderne qui nous permettra d'ailleurs d'avoir plus de liberté, en particulier au niveau du financement.

Le budget de dépenses fonctionnement au niveau de l'école s'élève à 2,1 M€ environ, dont 300 000 € pour la dotation obligatoire aux écoles et 100 000 € pour les fournitures scolaires comme l'année dernière. L'autre gros poste de ces fournitures, c'est la subvention que nous versons au titre de l'OGEC à l'école Sainte-Geneviève, puisqu'elle s'élève à 190 000 €, en sachant que 208 enfants garennois sont scolarisés dans cette école.

L'autre gros poste est sur les activités des enfants sur les temps scolaires, qui s'élèvent à un peu plus de 150 000 €, avec les festivités autour de 35 000 € pour les spectacles de fin d'année par exemple, et les livres de prix, les rotations sur la piscine étant plus élevées, puisque nous avons 113 000 € de car en rotation habituelle sur La Garenne pour les scolaires et postscolaires.

La cantine est aussi un gros poste, puisqu'elle s'élève à 1,137 M€, avec partie cantine pure et partie goûter, les goûters représentant 137 000 €. Nous avons un assez gros poste que sont les classes d'environnement. La Garenne a souhaité continuer pour que tous les enfants de CE1 et CM1 aient la possibilité de partir en classe transplantée. Pour les CE1, c'est Houlgate et pour les CM1, ce sont des classes d'environnement gérées par des prestataires qui sont Cap Monde et NSTL. Pour Houlgate, le budget s'élève à environ 26 000 € et pour les classes transplantées à 160 000 €. Cette année, 18 classes partiront à Houlgate et 11 classes en classe transplantée, dont la CLIS de Guest qui va pouvoir les accompagner.

J'ai encore un poste important qui est le BEA Jerphanion (332 000 €), surtout en fonctionnement, puisqu'il y a 233 000 € avec le loyer, le paiement des fluides et la taxe foncière.

Pour le budget périscolaire, nous l'avons tablé sur le réalisé 2015, ce qui nous a permis de le diminuer par rapport à ce qui avait été prévu en 2015. Les rythmes scolaires seront autour de 114 000 € et le centre de loisirs 222 000 €. Pour le centre de loisirs, ces différences apparaissent parce que la restauration est comptée, puisque pendant les vacances scolaires, la restauration dépend du centre de loisirs, alors que pendant l'année, elle est imputée à l'école.

J'ai quelques recettes : 2,29 M€, ce qui n'est pas si mal. Elles sont surtout liées à la restauration scolaire (un peu plus d'1,14 M€), aux études et garderie (260 000 €), les centres de loisirs (471 000 €), les modules de découverte (174 000 €), les classes d'environnement (110 000 €). Nous avons également quelques subventions du Gouvernement. La plus importante est le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires qui a été reconduit cette année et qui devrait l'être encore : 97 000 €. Ensuite, j'ai une subvention grâce au lait et aux laitages que nous donnons régulièrement aux enfants pendant le déjeuner et le goûter, qui est de 11 000 €.

Je pense avoir fait le tour de mon budget.

### **M. le Maire**

Merci.

Monsieur Dubois.

### **M. Dubois**

Je couvre le secteur de la jeunesse et le sport. Concernant la jeunesse, en fonctionnement, le secteur jeunesse couvre Houlgate, les séjours extérieurs qui compètent l'offre d'Houlgate pour les adolescents, l'espace jeunesse et le Conseil des jeunes. En fonctionnement, le budget est stable pour chacun de ces secteurs, il n'y a pas de commentaire particulier. En investissement, il y en a juste à Houlgate pour des petits travaux : changement de fenêtre, rideaux et une toile de tente comme tous les ans. Voilà pour la partie jeunesse.

Pour la partie sport, en fonctionnement, 23 000 € couvrent les dépenses de la piscine. Les autres activités sportives sont assumées par les associations. En investissement, c'est le budget le plus important au niveau des bâtiments sportifs, les travaux les plus significatifs étant 80 000 € pour le traitement de l'air de la piscine, 155 000 € pour différents travaux de rénovation (*inaudible\**) notamment, à Houlgate également et à Marcel Payen. Voilà pour les chiffres les plus significatifs. Concernant les subventions des associations sportives, le budget est stable. Pour la jeunesse, il est un peu en baisse.

Je pense avoir terminé.

### **M. le Maire**

Merci, Monsieur Dubois. Très synthétique.

La parole est à Mme Juvin-Marleix pour la culture.

### **Mme Juvin-Marleix**

Bonjour à tous.

La proposition de budget qui vous est faite aujourd'hui comporte évidemment les volets dédiés aux événements festifs de la ville, au fonctionnement de nos établissements culturels et à nos associations culturelles qui sont des acteurs absolument essentiels de notre vie culturelle. À cet égard, le budget est bien maîtrisé, puisqu'il n'enregistre pas d'augmentation, cela grâce à une optimisation des besoins des associations et de la prise en compte de leur trésorerie pour être au plus près de leurs besoins.

Il y a également trois sujets nouveaux qui revêtent une importance, un intérêt certain pour nos concitoyens, j'en suis persuadée. C'est d'une part un premier volet dédié à une étude d'implantation d'un cinéma en centre-ville, d'autre part un volet dédié à l'entretien du Foyer des arts et loisirs, une partie qui pourrait être investie dans la réfection de certains studios, voire de l'entrée du Foyer des arts. Un troisième volet marquant est l'augmentation du nombre de spectacles offerts aux Garennois (environ 20 % de plus) qui pourraient être proposés au théâtre. Il s'agit d'un budget intéressant parce qu'il préserve les intérêts financiers de la Ville et de son patrimoine et il permet également une offre culturelle intéressante.

### **M. le Maire**

Merci beaucoup.

Madame Caullery.

### **Mme Caullery**

Merci, Monsieur le maire.

En ce qui concerne la sécurité, vous connaissez tous le contexte national et international, la mise en place de l'état d'urgence qui fait de la sécurité une préoccupation majeure de nos concitoyens. Il faut préciser qu'il y a une baisse importante des effectifs de la police nationale,

donc il est de notre responsabilité de faire en sorte de renforcer les moyens que nous pouvons avoir pour assurer au mieux la sécurité des Garennois. C'est la raison pour laquelle le budget 2016 prend en compte naturellement cette réalité.

Concrètement, concernant la masse salariale, nous augmentons les effectifs de la police nationale, ce qui nous permet d'assurer une meilleure présence sur le terrain et d'élargir l'amplitude des horaires de notre police municipale. En 2016, après les recrutements prévus, nous devrions avoir 14 policiers municipaux et 10 agents administratifs que l'on appelle aussi des ASVP, qui auront notamment pour mission de faire fonctionner le Centre de supervision urbaine. Ce centre est budgétisé en 2016 et sera finalisé à la fin de l'année. Il est donc inscrit en investissement pour 530 000 €.

Concernant les caméras de vidéoprotection, l'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire. Avec ce centre de supervision urbaine, on pourra visionner en temps réel les images des caméras, ce qui permettra d'intervenir rapidement, surtout avec le renforcement de nos effectifs de police municipale. Au premier semestre 2016, nous serons à 39 caméras installées. Pour compléter ce dispositif, nous inscrivons au budget 2016 54 000 € en investissement et 63 000 € en fonctionnement, c'est-à-dire la maintenance de ces caméras, puisqu'il est important qu'elles fonctionnent 24 heures sur 24.

Toujours inscrit dans ce budget 2016, nous avons l'armement de notre police municipale. Le Préfet a donné l'autorisation au Maire d'armer la police. Cela représente en investissement 15 000 € pour armer les policiers. Nous avons également la possibilité d'avoir une fréquence radio pour que nos policiers municipaux soient en liaison directe avec la salle de commandement à Nanterre. Cela permet de les faire intervenir rapidement en cas de problème sur notre territoire. C'est inscrit pour 5 000 €. Également des gilets par balle, puisque nous avons déjà passé cela sur le budget 2015 pour nos policiers municipaux. Comme nous avons un recrutement prévu en 2016, il va falloir ajouter naturellement des gilets par balle ; c'est inscrit pour 5 000 €.

Voilà le budget 2016 en ce qui concerne la sécurité publique.

**M. le Maire**

Merci, très clair.

Je passe la parole à M. Pinta qui va vous parler d'un autre aspect de la sécurité.

**M. Pinta**

Exactement.

Merci, Monsieur le Maire.

En ce qui concerne l'hygiène et la sécurité des bâtiments et des établissements recevant du public, nous allons diminuer nos dépenses, tant pour le fonctionnement que pour les investissements. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, on peut constater que l'an passé, elles étaient à 49 000 €. Cette année, nous allons les établir à 36 800 €, donc une diminution substantielle, ainsi que pour la sécurité où nous sommes passés de 2 000 à 1 000 €. C'est un budget total, en ce qui concerne le fonctionnement, de 37 800 €, alors qu'il était de 51 800 €. Si vous voulez des détails sur tous ces objets, je les tiens à disposition. Je ne vais pas tous les énumérer, parce que ce ne sont pas de très grosses sommes. Je suis assez économique.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement par rapport à l'hygiène et à la sécurité, nous sommes passés de 42 000 à 41 000 € avec essentiellement des dépenses de défibrillateurs et autres. Je tiens également à votre disposition les montants exacts.

Nous avons eu quelques recettes liées à des remboursements d'investissement que nous avons faits qui vont se monter à 65 964 €. Ce sont des travaux que des particuliers nous ont remboursés sur des investissements que nous avons faits.

Je n'ai pas plus à vous dire. Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Monsieur Pinta.

Madame Luciot, une partie de la voirie, des transports et du stationnement.

**Mme Luciot**

Bonsoir, mes chers collègues.

En ce qui concerne le budget relatif à la voirie, s'agissant des nouveaux équipements en 2016, nous aurons la reprise de la construction du parking dont les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 200 K€ et celles de fonctionnement à 289 K€. Les principaux aménagements de la voirie concerneront l'aménagement des abords de la gare de La Garenne, en particulier la première phase de travaux dont les dépenses d'investissement s'élèvent à 600 K€. Nous aurons également l'aménagement de la place de la Liberté, en particulier pour le lancement d'études pour préparer l'aménagement de la place dont les dépenses s'élèvent à 150 K€.

Enfin, toujours en ce qui concerne l'aménagement de la voirie et le développement du stationnement, les dépenses s'élèvent à 117 K€ en investissement, c'est-à-dire l'amélioration du stationnement, et à 70 K€ en termes de fonctionnement concernant la mise en place et l'entretien des futurs horodateurs. Le dernier point est l'entretien et le renouvellement de la voirie communale dont les dépenses d'investissement s'élèvent à 561 K€ et de fonctionnement à 550 K€.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci, Madame Luciot.

Les espaces verts, Madame Legendre.

**Mme Legendre**

Bonsoir.

Le budget global pour les espaces verts s'élève à 1 184 288 €, qui sont répartis en fonctionnement pour un montant de 409 500 € et en investissement pour un montant de 774 788 €. Le budget de fonctionnement est en légère baisse grâce à l'optimisation des marchés publics avec un prestataire, en l'occurrence la fin du contrat de location et de maintenance des aires de jeux dans les écoles et le nouveau contrat d'entretien des fontaines.

Le budget d'investissement est en augmentation. Cette augmentation est liée principalement aux travaux d'aménagement du square Guy Môquet et au réaménagement du square Wangen. Ce budget d'investissement comporte également l'achat de tables de ping-pong pour les squares et le réaménagement du patio de la médiathèque.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci.

Je passe la parole à Mme Michelet qui va nous parler de propreté urbaine.

**Mme Michelet**

Bonsoir.

C'est tout à fait simple, c'est uniquement le budget de fonctionnement d'un contrat avec la Sepur qui est d'un 1,6 M€. En revanche, c'est un gros budget.

**M. le Maire**

Merci, Madame Michelet.

Madame Paillard à l'urbanisme.

**Mme Paillard**

Mes chers collègues, en ce qui concerne l'urbanisme, les budgets de fonctionnement et investissement ont la même nature de poste que celle des années précédentes. Tout d'abord, s'agissant du budget fonctionnement, le niveau de dépenses est estimé à 295 000 € pour 2016 contre 454 000 € en 2015. Elles diminuent donc de 35 % par rapport à l'an passé, en raison notamment des frais d'agence relatifs à l'acquisition de l'ex-CPAM qui avaient été budgétés en 2015 mais qui n'ont pas été consommés. Quant aux recettes de fonctionnement, c'est toujours la même chose : la taxe additionnelle au droit de mutation. Elles sont estimées à 1,8 M€ comme l'année dernière.

S'agissant du budget investissement, les dépenses d'investissement ont été diminuées de moitié ; elles passent de 12,9 M M€ environ à 6,28 M€ pour 2016. Cette évolution s'explique simplement et principalement par la diminution du montant alloué aux acquisitions dans le diffus et à la réserve que l'on avait faite pour la provision pour consignation de fonds qui était liée à l'acquisition de l'ex-CPAM.

S'agissant des recettes d'investissement, elles sont budgétées pour environ 7 M€ contre 5,7 M€ l'an dernier et augmentent en raison de la vente des terrains rue de l'Arrivée.

**M. le Maire**

Merci, Madame Paillard.

Monsieur Martin-Chauffier pour le commerce, puis Mme Gaillabaud sur le logement.

**M. Martin-Chauffier**

Un mot pour vous dire que, certes, nous ne collecterons plus directement la CVAE, donc nous n'avons plus dans l'absolu un terrain au développement économique, mais nous allons poursuivre nos engagements dans cette politique cette année, d'abord par un investissement qui s'avère nécessaire depuis le temps que l'on a des manifestations sur nos quatre quartiers commerçants : le centre, les Vallées, la place du général Leclerc et la place des Champs-Philippe. On s'est dit qu'il serait judicieux, plutôt que de réinvestir chaque année dans de la location de sonorisation pour les animations, d'investir une bonne fois pour toutes dans une sonorisation pérenne sur ces quatre quartiers. Elle existe déjà dans le centre et nous allons l'étendre, d'où les 15 000 € d'investissement sur le poste.

Par ailleurs, des animations sont prévues. Vous avez sans doute vu dans le nouveau magazine municipal qu'est prévu un nouveau défilé de mode, la troisième édition qui aura lieu le vendredi 20 mai prochain. Vous êtes les bienvenus. Nous aurons un salon auto moto le dimanche 26 juin prochain, organisé sur la place de la Liberté par Jean-Luc Hus\*. Pour Noël, sans doute les animations classiques, mais également sans doute une animation complémentaire dont nous vous reparlerons en temps et en heure avec Elsa Da Silva.

Dernier élément, parce que je ne fais pas que des dépenses, nous aurons, au service développement économique, à gérer les 81 000 € de redevance annuelle de Lombard et Guérin pour la gestion des marchés. Cette nouvelle DSP que vous avez votée en décembre nous permet de bien mettre en place les choses ; la commission avec les commerçants des marchés s'est déjà réunie trois fois. Nous sommes en train de rédiger un nouveau règlement des marchés et nous aurons l'occasion de vous le proposer prochainement.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Madame Gaillabaud, sur le logement.

**Mme Gaillabaud**

Bonsoir à tous.

Le budget de fonctionnement du logement s'établit à 167 000 €. Ce sont essentiellement des frais de gestion, des contrats d'entretien et de maintenance, sans oublier une provision pour travaux de 50 000 €. En ce qui concerne l'investissement, nous avons une somme de 78 000 € qui est décomposée pour 18 000 € dans une étude sur le 15 bis rue Étienne Marcel et des frais de remise en état pour des appartements pour 60 000 €. N'oublions pas la participation communale à la création de logements sociaux, c'est-à-dire 310 000 € pour le 4 place de la gare des Vallées, 308 000 € pour le 34 rue Voltaire et 800 000 € pour l'acquisition d'appartements dans le diffus. Il s'agit de saisir des opportunités d'achat.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci.

Monsieur Hervo, le budget des Champs-Philippe.

**M. Hervo**

Mes chers collègues, comme je passe en dernier et que vous devez être fatigués, je vais faire synthétique et je ne vous parlerai que de millions d'euros.

**M. le Maire**

M. Hervo veut dire qu'on passe aux choses sérieuses.

Vous avez une heure, pas plus.

(Rires.)

**M. Hervo**

Je vais faire très court.

Je rappellerai que par définition, un budget de ZAC, *in fine*, est en équilibre et que les dépenses seront donc, *in fine*, égales aux recettes. Pour cette année 2016, nous prévoyons des dépenses à hauteur d'un peu plus de 29 M€ dont la partie principale concerne des acquisitions, des désamiantages et démolitions associées. À noter que dans ces 24,2 M€ d'acquisitions et démolitions, apparaît une provision de 7 M€ pour le rachat éventuel des acquisitions faites jusqu'à présent par l'EPF92, devenu l'EPF Ile-de-France, que nous avons déjà inscrit au budget de l'année dernière et que nous n'avons pas fait. C'est une précaution d'opérabilité si nous devons reprendre la main sur l'EPF Ile-de-France. Il apparaît également dans ces acquisitions une opération d'aller-retour avec les constructions de Maisons-Laffitte que j'avais eu l'occasion de vous exposer, qui pèsent 4,6 M€ et qui apparaissent en dépenses et en recettes. Pour les travaux, nous prévoyons cette année des travaux de VRD et d'espaces verts à hauteur d'un peu moins de 3 M€, des dépenses essentiellement consacrées à des acquisitions.

Pour les recettes cette année, les recettes de cession de droit à construire et de participation constructeurs sont extrêmement limitées, puisque leur montant réel va probablement s'élever à 1,3 M€. Dans le budget, apparaissent aussi les 4,6 M€ de l'aller-retour Lopez\*. Comme ils apparaissent en dépenses et en recettes, il vaut mieux ne pas en parler, d'où un écart en recettes et dépenses pour cette année de près de 24 M€. Ce n'est pas surprenant dans une opération d'aménagement. Ce sont plutôt les situations antérieures qui étaient exceptionnelles, où les recettes anticipaient les dépenses. Par principe, c'est le contraire.

Ces 23,7 M€ de dépenses excédant les recettes sont équilibrés au budget à hauteur de 13,7 M€ par l'excédent de l'année 2015, puisque je rappelle que la vente qui a pu être conclue en 2015 de l'opération Marignan avait alimenté les caisses à hauteur de 18 M€. A été inscrit un emprunt d'équilibre à hauteur de 10 M€ qui, comme je l'ai expliqué l'année dernière, n'interviendrait que si la totalité des dépenses imaginées était engagée, notamment le rachat des opérations EPF, et si elle servait au montant que nous avons imaginé, ce qui, dans le cadre des acquisitions, est toujours difficile tant qu'on n'est pas au bout des négociations.

Merci, Messieurs et Mesdames.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Hervo.

Mesdames et Messieurs, nous avons eu une présentation globale par M. Ballin et une présentation par chapitre. Vous avez compris que ce vote du budget impliquerait une modification de certains taux d'imposition avec un résultat nul pour les Garennois qui continueraient à payer la même somme globalement, certains plus, d'autres moins, mais globalement pas de pressions fiscales supplémentaires. Sur les subventions aux associations, cela a été évoqué par quelques-uns d'entre vous sur quelques associations spécifiques, les questions peuvent aussi porter là-dessus. Enfin, vous avez aussi compris que l'on avait créé un budget annexe ZAC des Champs-Philippe pour les besoins de la cause et la suppression du budget traditionnel et historique. C'est ainsi, c'est terminé, le budget assainissement qui entraînait toujours une certaine perplexité des nouveaux élus aux conseils municipaux, demandant ce qu'était ce budget annexe.

Avant que nous passions au vote de ces 6 ou 7 points, nous ouvrons la discussion globale.

Y a-t-il des prises de parole, des questions ?

Tout le monde.

Nous allons commencer dans le sens de M. Conway.

**M. Conway**

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Nous allons nous partager la parole sur les différentes questions. Je voudrais commencer par une intervention générale sur les conditions dans lesquelles a été élaboré ce budget primitif. Encore une fois, il faut regretter le fait de ne pas sortir les chiffres du réalisé de l'exercice précédent, même arrondis à quelques milliers d'euros près. Toutes les entreprises procèdent ainsi, comme les copropriétés et la plupart des associations. Dans le cadre des réformes à réaliser en France, il faudrait que notre administration se mette enfin au diapason lors de la présentation du budget primitif. Sans disposer de l'estimé 2015, comment mesurer ce qui relève d'une prévision plus serrée – la disparition d'une cagnotte budgétaire – d'une réelle économie constatée en 2015 et donc reconduite sur 2016, ou encore d'une économie visée sur 2016 avec une action à la clé ?

Cette année, la préparation du budget municipal consacré au vote du budget primitif marquait un recul dans l'organisation au sein de la commission des finances. L'année dernière, cette commission avait été programmée en temps et en heure, le 18 mars pour un Conseil municipal le 30 mars. Cela nous avait permis d'avoir un maximum d'éléments en avance, y compris des estimés. Il est vrai que cette année, le contexte est plus difficile du point de vue administratif, Jean-Philippe Ballin l'a rappelé, avec la création de la métropole du Grand Paris et de l'établissement public territorial et les adaptations administratives qui en découlent.

À ce titre, la commission aura été néanmoins utile. Je remercie le directeur des finances pour la patience et la pédagogie dont il a fait preuve vis-à-vis des membres présents. En revanche, il n'y avait rien de tel pour le reste. Le budget primitif a été transmis vendredi soir dernier, la commission s'est réunie il y a 4 jours et plusieurs questions posées sont restées sans réponse, faute de temps me dit l'un, l'autre n'accusait même pas réception de la demande. Pour ces raisons, c'est quelque chose de regrettable et qui va nous amener à poser plusieurs questions en séance, alors que nous aurions peut-être pu débayer le terrain en commission.

D'autre part, dans l'explication des transferts, il y avait une explication sur l'évolution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui était transférée, mais pas en totalité, puisqu'à cette occasion, on a découvert des pratiques différentes selon les communes. À La Garenne-Colombes, on incluait dans ce budget la propreté urbaine. Finalement, avec ce transfert, on vient à corriger une anomalie qui était qu'avant, les locataires payaient la taxe d'ordures ménagères et, par ce biais, payaient la propreté urbaine, alors que maintenant, cela va être plus proche de ce qui se passe ailleurs et qui est plus dans la logique d'une location sur La Garenne. La démarche qui a été faite, qui consistait à faire une hausse de la taxe foncière pour prendre en charge cette propreté urbaine, fait que ce sont les propriétaires bailleurs qui vont supporter cela et qui vont donc le déduire de leurs revenus, si j'ai bien compris l'explication donnée par Olivier Autain. Quelque part, La Garenne-Colombes s'est débrouillée pour faire payer par l'État *via* une déduction par les propriétaires bailleurs. Voilà mes remarques générales.

Je passe la parole, si vous m'y autorisez, Monsieur le Maire, à M. Champion.

**M. Champion**

J'ai quelques remarques, principalement sur le chapitre des dépenses de fonctionnement. Effectivement, c'est un budget primitif, donc ce n'est souvent pas aussi précis que le bilan administratif. J'ai un désaccord avec M. Ballin sur l'analyse des choses, car les dépenses réelles de fonctionnement, globalement, c'est le niveau de vie de la ville. Elles sont relativement importantes par rapport à la moyenne de la strate. Si l'on regarde les deux grandes composantes qui sont les dépenses de personnel et les dépenses de fonctionnement hors personnel, on s'aperçoit que les dépenses de personnel sont bien maîtrisées, à la fois en termes de volume et d'évolution.

Je me suis concentré plus précisément sur les dépenses de fonctionnement hors dépenses de personnel, avec une première question pour M. Perrée sur la partie énergie. Cela correspond à 1,1 M€ dans le budget de dépenses ; c'est le plus gros budget de dépenses hors dépenses de personnel. Cela représente pratiquement 10 % du budget de fonctionnement hors personnel. Cette année, on va dépasser légèrement les 40 € par établissement, ce qui est la limite haute de l'Agence de la maîtrise de l'énergie. J'ai vu dans les décisions du Maire qu'un audit énergétique serait réalisé. Ma première question était sur les mesures qui allaient être prises ou anticipées pour repasser à une dépense plus moyenne, en sachant que l'on est en haut de la fourchette.

Ensuite, j'avais posé des questions et M. Ballin a répondu avec la différence entre le réalisé et le budgété. Cependant, il y a des variations assez importantes sur le petit équipement, les vêtements de travail, les fournitures administratives, les livres et disques. Je me suis demandé s'il y avait un service achats centralisé. Je n'ai pas réussi à le retrouver dans l'organigramme fourni au précédent Conseil. Ces différences assez importantes entre le budgété et le réalisé pourraient être mieux anticipées par une centralisation des achats. Cela pourrait se rattacher aux marchés publics comme cela se fait dans la majorité des communes. Il y a également des questions sur la maintenance dont le budget est relativement élevé.

Ensuite, je n'ai pas eu de réponse sur des questions. Il y a parfois des hausses et des baisses, ce n'est pas forcément un reproche du tout. Sur les fêtes et cérémonies, il y a une baisse assez importante, alors que les réceptions, il y a plutôt une hausse importante. Cela demande quelques explications.

Merci.

**M. le Maire**

Merci beaucoup. Nous prenons les questions et nous répondrons ensuite. J'ai noté les questions énergétiques pour M. Perrée, une question sur les achats pour M. Ballin.

Vous avez déjà eu la parole.

**M. Conway**

Nous nous sommes partagé les questions en dehors de cela.

**M. le Maire**

Vous allez faire un petit numéro ?

**M. Conway**

Ce n'est pas un numéro de claquettes. J'ai présenté généralement. Ensuite, nous présentons des questions par secteur afin que vous puissiez y répondre.

**M. le Maire**

Si vous voulez, allez-y.

**M. Conway**

Merci beaucoup.

La première question concernait les subventions, puisqu'à plusieurs reprises, des personnes ont dit que le budget était stable, notamment en jeunesse et associations sportives. Ce n'est pas ce que je constate dans la comparaison des budgets 2015 et 2016. Je voudrais savoir pourquoi il y a ces variations et quelle a été la manière de procéder pour fixer le montant des demandes.

J'ai les différentes demandes, je peux les lister.

**M. le Maire**

Il faut que vous soyez précis. C'est un peu vague.

**M. Conway**

Association football club de La Garenne-Colombes : 320 000 € en 2015 et 298 000 € en 2016.

**M. le Maire**

Avez-vous regardé 2014 ?

**M. Conway**

Non, je n'ai pas regardé 2014.

**M. Duclos**

En 2014, c'était 340 000 €.

**M. Conway**

Avant de rentrer là-dedans, je m'étonnais que dans le document du budget primitif, il n'y ait pas de page sur la subvention. Je n'ai retrouvé les subventions 2016 que dans le projet de délibération.

**M. le Maire**

D'accord.

**M. Conway**

Les arts martiaux garennois : 64 000 € en 2015 et 61 000 € en 2016. Olympique garennois VTT : 31 000 € en 2015 et 60 000 € en 2016. La Garenne Jeunesse : 52 500 € en 2015 et 39 000 € en 2016. Mission locale : 26 000 € en 2015 et 23 000 € en 2016.

À l'inverse, tout à l'heure, j'ai cru entendre M. Perrée parler de la Croix-Rouge en parlant d'une subvention de 5 000 €. Je note qu'elle est passée à 6 000 € dans les chiffres qui sont donnés. Pour quelle raison ? Le budget des anciens élèves passe de 22 000 à 62 000 €. L'Olympique de la boxe passe de 10 000 à 11 000 €. L'Olympique garennois gymnastique ou peut-être trampoline – je ne sais pas où cela se situe – passe de 18 000 à 46 000 €. Il y a ces variations pour lesquelles j'aimerais connaître la rationnelle qui est derrière.

**M. le Maire**

M. Dubois vous répondra sur ces questions essentiellement sportives.

D'autres choses, Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Ce sont les subventions. Au niveau de la sécurité, j'avais plusieurs questions. La première est qu'au cours de la commission des finances, on a dit que dans l'augmentation d'un poste de dépenses, il y avait la location d'une rampe de verbalisation. C'est utile que vous en parliez parce que cela a l'air d'être un montant conséquent et susceptible de générer des économies sensibles.

Concernant la vidéosurveillance, je voudrais rappeler que nous n'avons toujours pas le compte rendu de la commission locale de sécurité et de prévention de la délinquance qui remonte au 18 décembre 2015 et que nous ne savons pas non, pour les groupes de travail qui devaient prendre en charge les différents secteurs au niveau de la sécurité et des incivilités, quand ces groupes de travail seront constitués et quand ils vont se réunir.

Enfin, sur les frais de personnel, j'avais une question sur l'écart entre les postes pourvus et les postes budgétés, pour avoir une explication sur la mécanique budgétaire qui est derrière, avec un focus particulier sur les vacances des postes des DGA.

**M. le Maire**

Merci.

Monsieur Conway, c'est terminé. Nous répondrons à vos questions.

Monsieur Champion ?

**M. Champion**

Une remarque sur le square Guy Môquet : je voulais souligner que des parkings extérieurs jouxtent le square Guy Môquet dans la rue Gustave Rey. Ce serait intéressant que, lors de l'étude de ce projet de rénovation, les copropriétés puissent être consultées, puisque c'est du domaine privé, et je crois qu'un terrain est inoccupé au 17 rue Gustave Rey, pour essayer d'imaginer un parking – je ne voudrais pas entrer dans un sujet qui fâche – qui pourrait être intéressant sur cette zone des Vallées où il n'y a pas beaucoup de places.

**M. le Maire**

Merci beaucoup. C'est donc une proposition de dépenses ?

**M. Champion**

Oui.

**M. le Maire**

Il faut dire les choses comme elles sont.

**M. Duclos**

Je ne referai pas les mêmes remarques que j'ai faites lors du débat d'orientation budgétaire. Je pense que ces remarques sont maintenues dans le budget qui nous est présenté ce soir.

J'insiste à nouveau sur le fait que l'on n'a toujours pas de plan pluriannuel d'investissement. C'est un bon exercice que pratiquent nombre de structures publiques. Cela pourrait aider à mieux piloter le budget de la mairie. En tout cas, cela nous permettrait aussi de mieux comprendre ce qu'il en est des investissements, ce qui est récurrent, ce qui est des travaux sur 1 an et des travaux pluriannuels. Bref, on ne comprend pas très bien.

J'ai très peu de points précis. Sur les associations, je rejoins ce qu'a dit Christophe. Je ne suis pas surpris que pour l'association du football, on ait diminué, mais tant mieux si l'on fait des économies sur l'association de football. J'ai été surpris par l'association d'anciens élèves qui passe de 22 000 à 62 000 €. C'est une drôle d'augmentation et cela demande un minimum d'explication.

Nous n'avons pas parlé du conservatoire de musique, je trouve cela surprenant. Je ne sais pas qui contrôle... Nous en avons discuté avec Anne-Gaëlle. Je croyais que c'était les établissements scolaires et elle dit que c'est la culture. Visiblement, c'est ailleurs. Quelle commission le contrôle ? J'ai une impression d'opacité par rapport au montant de la subvention donnée au conservatoire. Nous avons des problèmes récurrents d'infrastructure et de qualité des locaux sur le conservatoire, d'après ce que l'on m'a dit.

Sur la ZAC, j'ai une simple question, je pense que c'est une erreur dans le texte. M. Hervo a parlé de 23 M€ d'achats de terrain et dans le détail, page 7 et début de la page 8, si on fait le total, on n'arrive pas à 27 M€. Il est prévu : acquisitions, 17,8 M€ sur le secteur Blot-Bleuets, Ferry, Sartoris. On est loin entre les 17 et les 23. Si ce n'est pas une erreur, un minimum d'explication serait attendu.

**M. Hervo**

C'est un raccourci un peu rapide.

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Monsieur.

Madame, à vous.

**Mme Courty**

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le souligner lors du dernier Conseil municipal à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, nous regrettons l'absence de vision et de projection de long terme dans les choix de la Ville que laisse transparaître à l'évidence le budget. Certes, les enjeux globaux ne vous intéressent pas, tels que la COP21, l'accord de Paris et les objectifs de développement durable, mais ces sujets ne sont pas que des sujets de négociation internationale lointains et déconnectés des réalités. Ces sujets représentent de vrais marchés avec des technologies éprouvées qui ont depuis longtemps dépassé un cap expérimental, telles que les sources décentralisées d'énergies renouvelables, les solutions de réseaux intelligents dans les dispositifs d'efficacité énergétique pour lesquels les collectivités locales sont les marchés naturels et prioritaires et qui donnent des perspectives de retour sur investissement plus qu'enthousiasmant, puisque l'Ademe les évalue à une période de 8 à 10 ans.

Puisque notre sujet est aujourd'hui le budget, nous souhaiterions savoir pourquoi il n'y a pas de curiosité à regarder de plus près les mécanismes de financement qui existent sur ces sujets. Certes, la DGF diminue, mais il existe des mécanismes de financement et d'investissement pour les collectivités qui ont des projets d'investissement ambitieux sur des sujets aujourd'hui prioritaires. C'est le cas en France dans un contexte de loi de transition énergétique avec la Banque publique d'investissement, mais c'est également le cas à un niveau européen avec des fléchages prioritaires à destination des collectivités par la Banque publique d'investissement européenne, qui a déjà donné une priorité à la rénovation énergétique des bâtiments publics de la zone Euro et des projets aujourd'hui qui existent au niveau du programme H2020 destiné aux villes. De nombreux investissements et financements avantageux existent et ils se jouent aujourd'hui. Ils pourraient effectivement faire le cas de projets pluriannuels ou projetés sur le long terme. Ce sont autant d'opportunités de travaux d'investissement ambitieux, mais pour lesquelles, oui, il faut une volonté politique forte et une projection sur la durée.

**M. le Maire**

Merci, Madame.

D'autres questions sont-elles posées ? J'ai noté toutes les questions, on va les répartir.

Peut-être M. Perrée d'abord sur l'énergie en fonctionnement.

**M. Perrée**

Pour le fonctionnement, vous savez ce que cela comporte : les bâtiments administratifs, les groupes scolaires, les bâtiments culturels, les équipements sportifs, la piscine, les crèches, etc. Vous n'ignorez pas qu'il y a des augmentations de coût d'énergie. De plus, nous avons la maintenance du théâtre.

Pour l'investissement, nous faisons des travaux pour des changements de fenêtres, des changements d'équipements pour l'étanchéité. C'est ce qui donne un tel chiffre. Tous les diagnostics énergétiques en cours sur les bâtiments de la ville.

**M. le Maire**

Merci.

Sur la centralisation des achats, Monsieur Ballin.

**M. Ballin**

Il s'avère que des organes vont certainement centraliser, sur lesquels on va peut-être peser et optimiser la plupart des dépenses. C'est une réflexion, ce n'est pas forcément d'une efficacité redoutable. Il faut avoir le volume et des acheteurs plutôt mordants. Oui, pourquoi pas, mais ce n'est pas forcément la solution optimale. Très clairement, on va se projeter sur le POLD. Ce sont des organismes qui pourront avoir un poids très intéressant sur ce type d'action.

**M. le Maire**

Des choses ont déjà été faites en matière de fourniture de bureau, qui est un poste important. Tout cela est désormais centralisé, alors qu'auparavant, chaque service commandait dans son coin. De la même manière, au CTM, on a maintenant un stockage centralisé et coordonné entre les différents services CTM, ce qui n'était pas le cas dans le passé. Nous avons avancé un certain nombre de choses.

Sur les subventions sportives en particulier, Monsieur Dubois.

**M. Dubois**

Je confirme que le budget est stable par rapport à l'année dernière au niveau des associations sportives. Il y a eu des écarts, mais vous avez déjà eu la réponse l'année dernière sur certaines évolutions de subventions. L'année dernière, nous avons demandé aux associations qui avaient de l'argent de côté, et certaines en avaient beaucoup, de dépenser leur trésorerie. C'est le cas d'un certain nombre d'associations que vous avez citées. Vous avez cité le VTT : l'année dernière, ils ont acheté un camion. Cette année, ils ne rachètent pas un camion, donc c'est pour cette raison que la subvention diminue.

Concernant La Garenne Jeunesse, l'association a demandé moins d'argent, notamment parce qu'ils avaient touché de la part du Conseil départemental une subvention assez importante. On peut remercier au passage Isabelle Caullery d'avoir appuyé cette demande. Concernant l'AEGC – je salue son président qui est parmi nous –, elle n'a pas eu 22 000 € l'année dernière, mais 42 000 €, puisqu'une subvention de 20 000 € supplémentaires avait été votée en juin ou juillet. Ils n'ont pas touché 22 000 mais 42 000 €. L'année dernière, ils avaient touché moins pour les mêmes raisons que les autres associations, c'est-à-dire que nous avions demandé aux associations qui avaient un peu de trésorerie de côté de la dépenser avant de demander de l'argent à la commune.

Concernant les associations issues de l'essaimage de l'Olympique garennois, vous avez cité la gymnastique, la boxe et probablement d'autres. Je vous rappelle que l'Olympique garennois s'est éclaté en plusieurs associations il y a 2 ou 3 ans. Certaines avaient récupéré l'argent lié à l'essaimage de l'Olympique garennois. Certaines avaient beaucoup d'argent, notamment la gymnastique et vivaient sur leurs réserves. Cette année, ils n'ont plus de réserve, donc la subvention augmente pour la gymnastique. Les arts martiaux : 64 000 € l'année dernière et 61 000 € cette année. Il n'y a pas beaucoup d'évolution finalement.

*(M. De Boutray quitte la séance.)*

Le club de foot a une centaine d'adhérents en moins. C'est pour cette raison notamment que la subvention a été diminuée.

Je crois avoir fait le tour des questions sur les subventions. Ai-je oublié un point ?

**M. le Maire**

Non, vous avez tout cité.

Il y avait une question sur la rampe de verbalisation, Madame Caullery.

**Mme Caullery**

On m'avait demandé de faire court, donc j'ai essayé de synthétiser. Nous avons une rampe de verbalisation qui a été commandée et qui est inscrite au budget 2016 pour un montant de 63 000 €. Comme vous le disiez, cette rampe de verbalisation aura non seulement comme conséquence de peut-être mieux collecter les recettes dues au mauvais stationnement de nos Garennois, mais aussi, et c'est important, de permettre à nos ASVP, qui pourront verbaliser plus facilement en voiture, d'être présents au quotidien pour d'autres sujets que la verbalisation des voitures. Nous pensions que c'était intéressant d'être plus opérationnels à ce niveau. Cette rampe est importante pour l'organisation de notre police municipale.

**M. le Maire**

Merci.

J'avais une question sur les RH, les écarts entre les budgétés, les réalisés, etc.

**Mme Rimbault**

C'était un écart de 24 %, qui est une marge supplémentaire que nous nous accordons notamment pour les déroulements de carrière et les recrutements, pour les faire dans un délai rapide. Sinon, nous sommes obligés de passer par le CT et ensuite en Conseil municipal.

**M. le Maire**

Je souligne la création de la filière ATSEM cette année. C'est un point important, une avancée sociale.

J'avais noté une question sur le conservatoire, qui a été évoqué dans le budget. Cela y figure.

**Mme Juvin-Marleix**

Je vous rassure, la demande de subvention et l'octroi de la subvention n'ont rien d'opaque, comme vous semblez le craindre, puisque la demande de subvention est instruite par les services, doit être accompagnée d'un certain nombre d'éléments indispensables à la recevabilité de la demande de subvention, notamment les comptes certifiés, le projet pédagogique, le rapport de l'année précédente, ainsi que le projet de budget. Ce sont des éléments certifiés par l'expert-comptable sur lesquels nous devons statuer.

Je comprends très bien que le montant important alloué au conservatoire puisse appeler des questions. Je vous rappelle que nous avons passé une convention avec le conservatoire au terme de laquelle nous nous sommes engagés pour qu'il n'y ait aucune liste d'attente pour les jeunes Garennois qui ont envie d'étudier la musique, de sorte que le conservatoire recrute systématiquement des professeurs pour éviter qu'il y ait des listes d'attente. Effectivement, il y a un accroissement des charges du personnel, avec le gros bataillon, c'est le bataillon piano, en tout cas, toute la musique qui nécessite des cours individuels. C'est ce qui coûte cher. Quand vous comparez le budget du conservatoire au budget du cercle des arts qui a le même nombre d'étudiants, le même nombre d'élèves, un peu plus même au cercle des arts, le cercle des arts dispense des cours collectifs. C'est ce qui coûte cher.

Je n'ai pas de solution magique, si ce n'est que d'inciter – c'est ce que fait le conservatoire parce que nous avons des réunions à ce sujet – la direction du conservatoire à pousser les élèves qui s'inscrivent dans des cours collectifs, dans des cours d'orchestre, etc. Effectivement, les cours de solfège, on peut les prendre en collectif, mais il arrive un moment où il faut prendre des cours particuliers. C'est vrai que cela coûte cher.

**M. le Maire**

Merci.

Vous aviez une remarque aussi, Madame, sur les mécanismes de subvention. Nous passons un certain temps à la chasse aux subventions, qui est un sport municipal assez développé avec comme principale victime le Conseil départemental, qui est un endroit où nous chassons assez souvent. Nous sommes en train de renégocier le fameux contrat Ville-département que vous connaissez bien, puisqu'il a déjà été signé une fois. Malheureusement, dans le premier opus, nous avons perdu beaucoup d'argent, puisqu'une partie de cette subvention devait être allouée à la Ville de La Garenne pour la réalisation de la place de la Liberté et la place du marché. Compte tenu de l'impossibilité de réaliser les travaux du parking en temps utile, nous avons perdu une somme importante. Nous allons négocier avec le Conseil départemental une nouvelle subvention qui sera la subvention n°2. Nous verrons quelles dépenses nous leur proposerons.

En matière de subventions autres, nous allons désormais aller à la chasse à la subvention régionale. Jusqu'ici, pour des raisons qui n'étaient que politiciennes, puisque nous avions le malheur de ne pas être une ville de la couleur politique de l'ancien président de la Région, nous n'avions droit à rien, la Région ne nous aidait pas. J'espère que les choses vont un peu changer ou qu'il y aura un peu plus d'équité. Nous ne demandons pas l'égalité : il y a des villes plus riches et plus pauvres ; la Ville de La Garenne n'est pas la plus pauvre. Nous ne souhaitons pas l'égalité mais l'équité, pour que la Ville de La Garenne puisse bénéficier naturellement de subventions régionales.

Sur les subventions européennes, je suis assez bien placé pour vous dire qu'il s'agit d'un sujet qui additionne la complexité européenne et la complexité nationale. La Commission européenne peut débloquer très rapidement des sommes, en quelques semaines, 6 à 7 semaines, mais malheureusement, les dispositifs sont nationaux. Ce n'est pas la Commission européenne qui gère l'allocation des sommes ; l'allocation se fait par l'État au niveau régional. C'est un véritable souci, parce que l'État a complexifié considérablement – c'est un mal très français – les procédures, a mis des conditions telles qu'une ville comme La Garenne n'a droit à rien non plus.

La conséquence de cela est que la Région Ile-de-France a perdu, je crois, les 2/3 l'année dernière des subventions européennes dont elle aurait pu bénéficier, parce que la France a mis des exigences, des critères de jugement des projets tellement incroyables que les villes n'arrivent pas à concourir. C'est le cas de La Garenne qui n'a malheureusement pas aujourd'hui accès à ces subventions. C'est une très belle idée, Madame, mais une idée malheureusement jusqu'ici très théorique, parce que nous n'entrons pas dans les cases. Peut-être que les choses changeront.

Je crois que nous avons répondu à toutes les questions. Y a-t-il des questions que vous avez posées auxquelles nous n'avons pas répondu ? Je ne crois pas, je m'étais fait un pense-bête.

Monsieur Conway.

**M. Conway**

C'est relatif à la question sur les rampes. Si j'ai bien compris, c'est un achat.

**Mme Caullery**

Oui.

**M. Conway**

Je ne comprends pas que ce soit dans le budget fonctionnement. Si c'est 63 000 €...

**M. le Maire**

C'est une location.

**M. Conway**

D'accord.

Au niveau des ressources humaines, vous avez dit qu'un aspect intégrait les futurs avancements potentiels. Du point de vue mécanique budgétaire, qu'est-ce qui est budgété dans le budget primitif quand un titulaire à un poste pourrait évoluer à un autre ? C'est le différentiel qui est budgété dans le budget primitif du point de vue du changement ?

**M. le Maire**

C'est la totalité de son futur traitement.

**M. Conway**

Vous traitez les deux postes ?

**M. le Maire**

Non. Si nous pensons que tel agent, au mois de juin, va changer de poste avec une attribution de poste qui augmenterait par exemple son traitement, nous allons budgéter dans les 6 premiers points la somme n°1 et dans les 6 derniers mois la somme n°2.

**M. Conway**

D'accord.

Il y avait la question sur les DGA.

**M. le Maire**

Quelle est votre question ?

**M. Conway**

Entre l'organigramme et la liste des postes, on constate un seul poste pourvu sur 4. Quelle est l'explication ? Ce n'est pas une question d'avancement, mais de fonctionnement.

**Mme Raimbault**

Il n'y a pas de remplacement pour l'instant. Il n'y a pas de vacation parce qu'il n'y a pas de remplacement.

**M. le Maire**

Nous avons eu le départ de Mme Létang à la retraite et le départ de M. Noual qui nous a quittés pour une autre collectivité. Ils avaient tous les deux une fonction de directeur général adjoint et n'ont pas été remplacés dans leur emploi fonctionnel.

**M. Conway**

Pour les finances, on voit bien que dans l'organigramme, le poste est vacant et qu'il y a un directeur des finances.

**M. le Maire**

Absolument.

**M. Conway**

En revanche, dans deux autres directions générales adjointes, il y a, *a priori*, un titulaire dans l'organigramme que l'on ne retrouve pas dans la liste des postes.

**M. le Maire**

Prenons l'exemple de Mme Létang qui était au poste que vous connaissez et qui était directrice générale adjointe. Elle est partie à la retraite au milieu de l'année dernière et elle a été remplacée dans ses fonctions de chef de service opérationnellement, mais n'a pas été remplacée par quelqu'un qui a la décharge fonctionnelle de directeur général adjoint. C'est pour cela que vous ne voyez pas apparaître de directeur général adjoint, puisque Mme Létang est partie. La personne investie du rôle opérationnel de Mme Létang n'est pas directrice générale adjointe.

**M. Conway**

Par rapport au conservatoire, j'avais rappelé à plusieurs reprises l'intérêt d'un aménagement des objectifs donnés au conservatoire. J'imagine bien qu'ils ont donné des éléments et que l'on a toujours cette politique de « pas de liste d'attente ». Qu'en est-il du reste, à savoir le quotient familial et le fait d'essayer de mutualiser certaines activités avec les communes voisines ? Y a-t-il eu du changement ou est-ce toujours la même convention d'objectif ?

**Mme Juvin-Marleix**

Nous sommes liés par la convention que vous avez votée également, Monsieur Conway.

**M. Conway**

Non.

**Mme Juvin-Marleix**

Je n'ai pas passé derrière votre dos, je ne me le permettrais pas, une convention nouvelle avec le conservatoire. C'est celle que vous connaissez qui est en vigueur et qui est suffisante pour optimiser les dépenses. Je crois que la direction du conservatoire fait de son mieux pour nous solliciter le moins possible.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Je vous en prie, une dernière question.

**M. Champion**

Excusez-moi, Monsieur Perrée, je n'ai pas senti que vous aviez vraiment répondu à ma question.

**M. le Maire**

Laquelle ?

**M. Champion**

Sur la partie énergétique. Je soupçonne à quoi sert cette dépense et je voulais dire qu'elle était relativement élevée par habitant. Cela dénote probablement l'état d'isolation thermique de nos équipements municipaux, en partie en tout cas pour les plus anciens. Quelles sont les actions ou les plans d'action que vous avez sur le coût, puisque le coût et la consommation peuvent être découplés, pour essayer de baisser, soit par de l'isolation thermique, soit par la renégociation des contrats d'approvisionnement ? C'était plus ma question que de savoir à quoi cela servait.

**M. Perrée**

C'est exactement ce que je vous ai répondu : des diagnostics énergétiques qui font ce montant.

**M. le Maire**

Ce que veut dire M. Perrée, c'est qu'il y a 3 axes de travail. Le premier axe de travail est que quand un bâtiment nouveau est construit, il répond à des normes environnementales qui font qu'il est très économe en énergie. Prenons l'exemple de la médiathèque qui, malgré sa grande surface vitrée, par un système de gestion de l'air arrive à être un bâtiment qui répond aux normes les plus récentes. Ensuite, deuxième type d'action : l'action sur les bâtiments anciens. Vous êtes typiquement dans un exemple de bâtiment assez terrible. Ce bâtiment, cette pièce en particulier, quand il fait très froid dehors, il fait très frais aussi. Quand il fait très chaud dehors, il fait très bon ici, parce que nous avons une grande surface vitrée avec des ponts thermiques un peu partout. Nous sommes propriétaires de beaucoup de bâtiments qui ont été construits à une époque où ce n'était pas une question clé.

Que faisons-nous pour ces bâtiments ? Nous faisons deux choses : un diagnostic énergétique tel que M. Perrée vous l'a dit et des actions correctrices. Chaque année, nous changeons des huisseries dans les écoles. Ce sont des budgets assez considérables mais qui font qu'il n'y a pas une année depuis 15 ans où nous n'avons pas mis une somme assez conséquente pour la réparation des huisseries, par exemple. Cela peut être la remise aux normes de chaudières avec des thermostats à processus pour que celles-ci soient adaptées, etc. Il y a deux types d'action entre le bâtiment ancien et le bâtiment récent. Nous faisons avec et nous avons des résultats.

Je prends l'exemple de la piscine qui était un bâtiment relativement ancien, en 1982. En tout cas, il est très ancien dans son apparence. Il a un coût énergétique considérable, parce qu'il n'a pas été conçu à l'époque de la meilleure manière, en tout cas pas de notre manière aujourd'hui. Beaucoup de travaux ont été réalisés dans ce bâtiment pour faire en sorte qu'il puisse retrouver une certaine économie énergétique. M. Sammut a bien suivi cette affaire. C'est un mixte d'huisseries, de pompes d'aspiration de la vapeur, d'issues qui permettent à l'air de se renouveler, etc. On rentre dans des choses très complexes du fait que nos bâtiments sont de vieux bâtiments. Voilà sur l'énergie.

Je pense que nous avons répondu collectivement à toutes les questions.

Monsieur Conway, c'est la dernière.

**M. Conway**

C'est une question à laquelle vous n'avez pas répondu.

**M. le Maire**

Laquelle ?

**M. Conway**

Le compte rendu du CLSPD et la constitution des groupes de travail sur la sécurité.

**M. le Maire**

Ce n'est pas une question budgétaire.

**M. Conway**

Si, c'est une question budgétaire.

**M. le Maire**

Le CLSPD ?

**M. Conway**

Si vous faites des constitutions de groupes d'action, vous pouvez mettre les moyens à disposition.

**M. le Maire**

En tout cas, nous n'avons pas voté le CLSPD aujourd'hui, mais je regarderai cette affaire de compte rendu. Merci.

**M. Conway**

C'est pourquoi vous n'avez pas répondu à la question.

**M. le Maire**

Oui, ce n'est pas à l'ordre du jour.

Y a-t-il d'autres observations ? Non.

Nous allons essayer d'avoir une série de votes et de ne pas en oublier. Nous allons les prendre dans l'ordre.

Le premier point est le vote du budget. Je vous propose de le voter en trois fois : un vote pour la section de fonctionnement, un vote pour la section d'investissement, un vote global, à moins que certains aient la curiosité de voter par ligne.

Sur la section de fonctionnement qui s'équilibre à 52 814 961 €, y a-t-il des oppositions ? 2. Y a-t-il des abstentions ? 3. Qui est pour ?

Sur la section d'investissement qui s'équilibre à 16 524 049 €, qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? 0. Qui est pour ? 30.

Enfin, nous faisons le même vote mais pour les deux sections ensemble, c'est-à-dire le budget général à 69 339 010 €. Qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? 0. Qui est pour ? 30. Je vous remercie. Le BP est adopté.

Nous fixons maintenant les taux d'imposition 2016. Qui est contre ? 2. Pour ? 33.

Sur les subventions aux associations et au CCAS, cela se complique. Nous avons la liste demandée ou pas ? J'avais demandé aux élus que je croisais de me donner les noms des associations dans lesquelles ils étaient pour ne pas voter pour. Cela a été fait ou pas ?

*(M. Sammut remet la liste au Maire.)*

Je vais vous citer les uns après les autres. Malheureusement, c'est une liste qui n'est pas par association mais par conseiller municipal. Si certains sont oubliés, vous me le dites.

Je suis aux médailles jeunesse et sport, COS, SEMLH et CCAS. M. Perrée : AEGC, CAP, Comité de médaille jeunesse et sports, Croix-Rouge, COS, APCG, CATM\*, Souvenir français, 44<sup>e</sup> section comité d'entente, SEMLH, CCAS. Il n'a vraiment rien à faire.

*(Rires.)*

Mme Raimbault à la *(inaudible\*)*. M. De Boutray : AEGC et CCAS. Mme Caullery, nulle part. M. Hervo : APCG et photo club. Mme Fommarty : tir sportif, cercle des arts plastiques. Baptiste Dubois : La Garenne Jeunesse. Mme Gaillabaud : AEGC. M. Ballin et Mme Juvin-Marleix, nulle part. M. Dransart : médaille jeunesse et sports. M. Butet : Esquimaux, Souvenir français et fitness.

**M. Butet**

Et CCAS.

**M. le Maire**

M. Pinta et Mme De Bellabre, nulle part. Mme Legendre : CAP. M. Citerne, nulle part. Mme Michelet : Olympique garennois, natation, AEGC. Mme Gamblin : CAP. Mme Da Silva, nulle part. Mme Bordet : Scena Befana. M. Robail : Olympique garennois boxe. M. Zacaropoulos, nulle part. Mme Luciot : tennis club garennois. M. Autin, nulle part. Mme Routier, nulle part. Mme Paillard : OG boxe. M. Grenard, nulle part. M. Martin-Chauffier : mission locale Rives-de-Seine. M. Dagrass ne m'a rien donné. Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Je vote pour tout.

**M. le Maire**

Monsieur Campion, d'accord.

Madame Courty ?

**Mme Courty**

Olympique garennois de natation.

**M. Duclos**

CCAS.

**M. le Maire**

Mme Naturel ne m'a pas fait part de...

Monsieur Dagrass ?

**M. Dagrass**

Je suis aux Orphelins garennois. Je l'avais indiqué par retour SMS des mails.

**M. le Maire**

C'est noté.

Nous allons donc vous soumettre la liste entière.

**M. Conway**

Je souhaiterais dissocier le conservatoire des autres subventions. J'en profite pour dire que je regrette qu'il n'y ait pas une présentation plus claire de l'évolution des différentes subventions. Très franchement, tel que cela a été présenté, on découvre des motivations ou des raisons qui ne nous laissent pas vraiment le temps de s'informer plus avant.

**M. le Maire**

C'est-à-dire ?

**M. Conway**

D'abord, la qualité du son était très mauvaise, il y avait une sorte d'écho. En plus, un camion avait été acheté. Dans l'autre, c'était une baisse d'effectif du club de football. Ce sont des éléments qui devraient être plus présentés dans ce cadre pour soutenir le pourquoi du comment.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Nous allons voter pour le conservatoire et ensuite les autres.

Y a-t-il d'autres associations pour lesquelles vous voulez un vote identifié ? Non.

D'abord, nous allons voter le conservatoire si vous voulez bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5. Qui est pour ? 30. Merci, heureusement pour le conservatoire.

Nous allons passer à toutes les associations, sauf le conservatoire et sauf, mais c'est inclus, celles pour lesquelles vous avez dit que vous étiez adhérents. Formellement, vous ne prenez pas part à ce vote mais vous pouvez voter sur le vote global. Nous retirerons votre vote physiquement du vote de l'association pour laquelle vous vous êtes déclarés.

Sur le reste des associations, y a-t-il des oppositions ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité moins chaque fois l'individu en question.

Reprise anticipée du résultat 2015 sur le budget ZAC Champs-Philippe, qui est contre ? Qui s'abstient ? 5. Je considère que c'est adopté.

Modification des règles de refacturation du BP au budget annexe de la ZAC des Champs-Philippe qui vous a été présentée à la fois par Jean-Philippe et Jean-Pierre. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité, je vous remercie.

Le vote du BP 2016 de la ZAC des Champs-Philippe, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 5. Qui est pour ? 30. Je vous remercie.

La création et le vote du budget annexe. Il faut deux votes, création et vote du budget ?

**M. Conway**

On peut lever la main deux fois.

**M. le Maire**

Nous créons d'abord le budget annexe et nous voterons ensuite.

Sur la création du budget annexe, qui est contre ? Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? 34.

Sur le vote de ce budget que nous venons de créer, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 35.

Merci beaucoup.

**2.3 - Remboursement de frais engagés par les élus à l'occasion de leur mandat - Remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux - Remboursement des frais occasionnés par les déplacements des personnels de la commune - Mise à disposition de véhicules aux agents communaux et aux adjoints au maire - Frais de représentation**

**M. Ballin**

Il s'agissait de rembourser les élus et les administratifs qui ont de plus en plus de missions autour de la métropole et des éléments extérieurs à la ville, et tous ceux qui participent au jumelage, donc de définir de manière beaucoup plus précise les possibilités de remboursement à l'occasion des mandats ou des différents déplacements, des mises à disposition de véhicules. C'est ce qui fait l'objet de ce point.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Avez-vous des questions à M. Ballin ?

Madame, puis M. Conway.

**Mme Courty**

J'avais une question par rapport aux frais qui pouvaient être engagés dans le cadre des opérations de jumelage, les opérations de jumelage traditionnelles évoquées dans le cadre du budget. Il y a des missions exceptionnelles dont pourrait être chargé un élu ou un adjoint. Je me demandais quelles pouvaient être ces missions exceptionnelles et s'il y en avait, puisqu'on parlait également d'un contexte international, si l'on pouvait, à défaut d'en débattre, au moins être informé dans le cadre du Conseil municipal.

**M. le Maire**

Rien d'exceptionnel. La TP a demandé un mandat spécial, c'est-à-dire que ce soit inclus au cas où. Je serais incapable de vous donner un exemple parce que je n'en ai pas depuis 15 ans. Si, je vais vous donner un exemple : la ville de Prato, qui est une ville italienne, avec laquelle nous ne sommes pas jumelés, est jumelée avec la ville de Wangen. La ville de Prato a invité le maire ou son représentant ou un membre du comité de jumelage à une fête de Prato à l'automne prochain. Or, nous ne sommes pas formellement jumelés. On peut imaginer que cela tombe dessus.

À une époque, j'ai passé un merveilleux voyage de 24 heures, même un peu moins, avec M. Perrée. Nous sommes allés à Marrakech rencontrer le maire de Marrakech, parce que celui-ci, il y a 12 ou 13 ans, avait des problèmes avec les jeunes qui se radicalisaient – comme quoi, ce n'est pas une affaire récente –, avait entendu parler de notre espace jeunesse par un canal que je ne connais pas et voulait

nous voir pour nous demander comment cela fonctionnait. À l'époque, nous avons décidé – je ne sais pas si cela s'est fait – d'envoyer un ou deux de nos animateurs expliquer à l'espace jeunesse de Marrakech ce qui se faisait. La vie politique marocaine semble plus complexe que la vie française et le maire, pour des raisons que j'ignore, est devenu brutalement peu populaire, *persona non grata* de la vie politique marocaine. Je ne sais pas ce qu'il est devenu et je ne suis pas sûr que cela ait donné lieu à un quelconque résultat. Ce sont les deux exemples que j'ai en tête. On est dans le très exceptionnel.

Monsieur Conway, je vous en prie.

**M. Conway**

Je n'arrive pas à comprendre, en dehors du fait que cela puisse se produire plus fréquemment qu'avant, quels sont les changements pratiques dans le traitement de ces frais. Ils n'étaient pas remboursés ou ils étaient remboursés selon que les personnes se manifestaient ou pas ? Quel est le changement ?

**M. le Maire**

Il y a eu un élément déclencheur. Depuis que nous avons ouvert le théâtre, je demande à une personne agent communal de La Garenne de se rendre pendant une ou deux semaines en Avignon au mois de juillet pour assister au festival Off et voir des pièces qu'elle programme ensuite à La Garenne-Colombes. Cet agent est parti en juillet dernier et elle a eu la douloureuse surprise en revenant que la note d'hôtel qu'elle proposait – il faut bien manger et dormir sur place, c'était son travail – n'a pu être remboursée parce qu'elle dépassait un seuil pour des raisons administratives. Elle n'a pas pu être remboursée parce que nous n'avions pas la délibération *ad hoc*, cela n'avait pas été formellement écrit. Nous nous sommes rapprochés du trésorier-payeur général qui nous a dit d'écrire tout cela. Cette note permet un peu plus de facilité.

**M. Conway**

D'accord.

**M. le Maire**

De la même manière, je crois me souvenir que sur le territoire métropolitain, la limite était de 60 € par nuit d'hôtel. Si nous décidons demain d'envoyer une délégation pour un jumelage et que le jumelage est à la charge de La Garenne, on s'aperçoit qu'on ne peut pas payer parce qu'aller loger quelqu'un à 60 € à Clarksville la nuit ou à Wangen, même si c'est probablement plus facile, ce sera difficile de trouver. C'est pourquoi vous avez dans la délibération des sommes que nous n'avons pas fixées nous-mêmes mais qu'un arrêté ministériel avait fixées avec des tarifs différentiels selon les pays. L'idée n'est pas tant d'inventer quelque chose, mais de formaliser et d'agrèger des datas qui sont partout dans les arrêtés ministériels. Il y a une demande forte du TP parce qu'il ne veut pas avoir à chercher au moment de payer.

**M. Duclos**

J'avais une réponse. En effet, l'objectif est tout à fait louable et je vous remercie pour l'éclaircissement qui clarifie le but de cette note. C'est bien de dire que le plafond de 60 € pour les nuitées est un peu bas, c'est vrai, beaucoup de gens dans la Fonction publique le déplorent, mais pour faire une telle offre, il faut fixer un plafond. C'est bien de dire qu'on peut aller au-dessus de 60 €, mais jusqu'où va-t-on ? Je vous remercie pour votre explication.

**M. le Maire**

Vous trouverez la réponse dans le papier.

Je vais aussi en Avignon et je paie moi-même l'hôtel et le transport. Je ne suis pas concerné par le voyage qui est fixé dans la délibération.

Y a-t-il d'autres observations ?

Je vous en prie.

**M. Conway**

Concernant le coût des voitures utilisées par les différents personnels, y aura-t-il un relevé d'utilisation des kilomètres parcourus et des destinations tel que cela se fait habituellement pour des voitures partagées.

**M. le Maire**

Cela se fera dans la limite de la réglementation si c'est à faire. J'avoue que je ne sais pas répondre. En tout cas, cette question n'est pas évoquée dans le texte. Si la loi le demande, ce sera fait.

Pas d'autres questions ? Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

**Direction des Ressources Humaines**

**2.4 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois**

**Mme Raimbault**

Concernant la modification du tableau des emplois, il s'agit essentiellement des ajustements d'avancement de grade, notamment dans la filière technique, la filière sociale et médico-sociale, et, comme l'a précisé le Maire au moment de la note du budget, la création de 5 postes d'ATSEM. C'est une valorisation sociale au niveau des agents travaillant dans des écoles pour leur permettre, une fois passé leur concours, d'avoir le titre d'ATSEM.

Pour la filière de police, comme je vous l'ai annoncé, la création de 2 postes de gardiens de police municipale et la création de 5 contrats d'apprentissage pour pallier les effectifs de recrutement dans certains secteurs, notamment la petite enfance.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Des questions ?

Je vous en prie.

**M. Conway**

C'est une question un peu formelle, mais à chaque fois, nous butons sur ce problème où le projet de délibération fait référence à l'avis exprimé par le comité technique, mais nous n'avons pas accès à ce compte rendu parce qu'il n'est pas encore approuvé par le comité technique suivant. Cette fois-ci, c'est particulièrement cocasse : j'ai le comité technique du 16 décembre et pas celui d'avril. Or, celui du 16 décembre renvoie à celui du 6 avril pour une approbation définitive. Je l'ai quand même eu, mais je trouve qu'il faut au moins, pour le tableau des emplois, indiquer sur le projet de délibération quel a été l'avis exprimé par les représentants de ce comité. Ce serait le minimum.

**Mme Raimbault**

Concernant le procès-verbal du mois de décembre, il a eu un peu de retard, il a été approuvé à la majorité. L'autre est en rédaction, puisque nous avons eu le CT le 6 avril, mais l'avis est identique. Nous avons eu un avis favorable du comité technique.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

L'important est que vous soyez informés pour délibérer dans les formes.

Y a-t-il d'autres questions à Mme Raimbault ? Nous passons au vote. Unanimité.

**2.5 - Personnel communal : conventions d'aménagement d'emploi relatives à l'insertion des sportifs de haut niveau avec la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et la Fédération Française Handisport**

**M. le Maire**

Le point suivant est un point habituel. C'est le jeune Kayitare que tout le monde connaît.

Y a-t-il des questions à Mme Raimbault ? C'est notre champion paralympique que vous connaissez tous.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

**III - Pôle Services à la population**

**Logement**

**3.1 - Avenant n°1 à la convention du contingent préfectoral**

**M. le Maire**

Avez-vous des questions à poser à Mme Gaillabaud ? Pas de question. Dans ce cas, on passe au vote.

Unanimité pour, je vous remercie.

**IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports**

**4.1 - Convention de partenariat entre l'association « la Maîtrise des Hauts-de-Seine » et la Commune de La Garenne-Colombes pour l'année 2016**

**M. le Maire**

Avez-vous des questions à Mme Juvin-Marleix ? Ils passent demain soir et dimanche après-midi au théâtre, donc allez les voir. C'est de grande qualité sans aucun doute.

Avez-vous des questions à Mme Juvin-Marleix sur cette délibération habituelle ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

**4.2 - Fixation d'un tarif pour la location du stand de tir au complexe sportif Marcel Payen**

**M. le Maire**

Madame Caullery, c'est un peu nouveau, vous pouvez peut-être en parler.

**Mme Caullery**

Il s'agit de la location de notre centre de tir qui se situe au complexe sportif Marcel Payen qui était et sera toujours mis à disposition de notre association Tir sportif garennois. Sur recommandation du ministre de l'Intérieur, beaucoup de communes comme La Garenne-Colombes arment leur police municipale. Aussi bien ces communes que le CNFPT, qui est chargé de former les policiers municipaux nouvellement armés, recherchent des lieux pour former ces nouveaux policiers municipaux qui seront armés. C'est la raison pour laquelle, comme ce centre de tir a des horaires inoccupés, nous proposons au Conseil municipal de louer le stand de tir à la fois au CNFPT et aux communes qui le demandent. Nous soumettons à votre approbation les tarifs que nous proposons, de 70 € pour la journée de 6 heures et de 40 € pour une demi-journée. Il vous est demandé d'approuver cette location.

**M. le Maire**

Merci.

Y a-t-il des questions à Mme Caullery ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

**M. Conway**

La commune concernée qui n'était pas mentionnée dans le projet de délibération, c'est la commune de Colombes ?

**M. le Maire**

Il y a au moins Colombes. Il est possible qu'il y ait Bois-Colombes.

**Mme Caullery**

Effectivement, M. Bernard\* m'a dit tout à l'heure que Colombes était déjà engagée pour demander cette location. Il y a également Bois-Colombes. J'ai eu un appel tout à l'heure de mon homologue bois-colombien, donc je pense qu'il y aura Bois-Colombes. Il y a peut-être également Rueil et Asnières. On ne sait pas encore.

Quoi qu'il en soit, cette demande peut être faite directement par les communes, mais nous avons également la demande qui peut être faite par le CNFPT, puisqu'on peut former directement avec les policiers municipaux des communes avoisinantes, mais on traite aussi avec le CNFPT.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Cela a un avantage qu'elle ne vous dit pas parce qu'elle est cachottière : l'idée est de donner envie aux meilleurs policiers municipaux des villes voisines de venir chez nous.

**Mme Caullery**

Nous avons la chance d'avoir le chef de la police municipale, M. Bernard\*, qui est lui-même un formateur. Cela permet à notre police municipale qui sera armée d'être formée à la fois gracieusement, puisque nous ne paierons pas de location pour ce stand de tir car c'est La Garenne-Colombes qui le possède, et c'est notre responsable de la police municipale qui est formateur. Comme ils doivent être deux pour la formation préalable, parce qu'il y a à la fois la formation préalable et un entraînement, le responsable de sa propre police municipale ne peut pas être seul à dire si les policiers municipaux sont aptes à être armés, donc il faut un autre formateur. C'est la raison pour laquelle c'est important pour nous de travailler avec une autre commune qui aurait aussi un formateur. Cela permettrait de baisser encore le coût de cette formation.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Des questions ?

**M. Conway**

C'est le cas de Colombes d'ailleurs. C'est ce qu'elle met dans sa lettre.

**Mme Caullery**

C'est pourquoi c'est intéressant pour nous, mais Bois-Colombes également.

**M. le Maire**

Nous avons donc lancé une procédure de récupération de policiers municipaux de droite et de gauche.

Des oppositions, des abstentions ? Merci pour votre soutien unanime.

**V - Pôle Services Techniques**

*Urbanisme*

**5.1 - Institution d'une servitude non aedificandi dite de cour commune sur les parcelles communales cadastrées section N numéros 111 et 112**

**Mme Paillard**

Le sujet de cette délibération est double. Il concerne l'institution et la vente d'une servitude de cour commune sur nos parcelles communales cadastrées section N numéros 111 et 112. Vous pouvez regarder le plan derrière le Maire. Ce sont des parcelles qui appartiennent à la ville, sur lesquelles est édifié un ensemble immobilier. Il s'agit du bâtiment d'habitation et de la crèche située au 30-32 rue Jean Bonal.

En parallèle, nous avons reçu le projet d'un promoteur, la société Nafylian, qui souhaiterait construire un immeuble collectif à vocation en partie sociale, sur les parcelles L qui sont sises rues de l'Aigle au 37-39. Ce sont des parcelles qui jouxtent nos parcelles communales. Pour mener à bien son projet et pour optimiser ses possibilités de construire, le promoteur nous a demandés si nous souhaitions instituer une servitude de cour commune et nous l'acheter en nous proposant le prix de 180 000 €. Nous vous proposons d'accepter.

J'ai des précisions complémentaires pour votre parfaite connaissance du dossier, ce qui nous permettra de préserver les intérêts de la Ville. Premièrement, instituer dans cet acte, qui va nous permettre de consentir la servitude l'obligation pour les propriétaires successifs

du fonds dominant. Le fonds dominant, c'est la personne à qui l'on va consentir la servitude. Elle aura l'obligation de maintenir en état le mur qui sépare les deux propriétés. La deuxième réserve est la possibilité pour la Ville de construire en sous-sol sous nos parcelles. La troisième chose importante est que les coûts inhérents à l'institution de cette servitude, dont le géomètre et le notaire, seront pris en charge par la société Nafylian.

Pour préserver l'intérêt de la Ville dans cette opération qui nous rapporte 180 000 €, je vous propose d'instituer le principe de la servitude, de la céder au prix de 180 000 € et d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes qui vont avec la promesse de vente et l'acte constituant la servitude.

**M. le Maire**

Merci, Madame Paillard.

Y a-t-il des questions à Mme Paillard sur cette question très intéressante ? Pas de question. C'est tout à fait clair. Merci infiniment.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

## **5.2 - Local commercial sis 4bis rue Voltaire - autorisation donnée au locataire de déposer une autorisation de travaux et une déclaration préalable**

**M. Martin-Chauffier**

Vous ne le savez peut-être pas, mais vous êtes, à travers la mairie, en partie propriétaires du 4 bis rue Voltaire qui s'appelle actuellement « Pomme Poire Abricot ». Le propriétaire souhaiterait modifier le nom pour devenir les « Jardins de La Garenne » et modifier accessoirement la façade et l'intérieur de sorte que la porte, qui est plutôt au centre de la vitrine, passe sur la droite. Je vous passe les détails techniques. Sur la droite, nous avons la chambre froide qui serait rebasculée au fond de la boutique.

Puisque nous sommes propriétaires, l'idée est d'autoriser les travaux en question. Il s'agit d'une copropriété horizontale, puisque la presse fait partie de cette copropriété. Naturellement, les propriétaires de la presse ont signé une autorisation sur ces travaux. Nous vous demandons l'autorisation pour ce monsieur de faire des travaux.

**M. le Maire**

Effectivement, nous sommes propriétaires depuis une douzaine d'années. Les anciens Garennois se souviennent d'une dame très âgée qui avait vendu son fonds ; elle était cordonnière. La cordonnerie est devenue le marchand de légumes et de fruits « Pomme Poire Abricot » et a été reprise par cette personne.

Avez-vous des questions ?

Est-ce que ce sera bio ? Je ne sais pas.

**M. Campion**

Cela aurait été bien.

**M. le Maire**

Peut-être que cela le sera.

**M. Campion**

C'est une question sur l'accès handicapés pour savoir si la modification de la porte...

**M. Martin-Chauffier**

Absolument. Dans le projet qui a été déposé par les propriétaires, l'accès PMR est bien prévu avec la pente.

**M. le Maire**

Or, il ne l'est pas aujourd'hui.

*(M. Autain quitte la séance.)*

Monsieur Conway.

**M. Conway**

Dans l'accès, heureusement qu'il n'y a pas la banane dans le nom pour ne pas glisser dessus.

*(Rires.)*

C'est un aménagement programmé d'accessibilité. Avez-vous une idée du nombre de commerces, parce que c'est une obligation à terme qui s'impose dès qu'il y a des travaux, sur La Garenne qui ont fait cette démarche ?

**M. Martin-Chauffier**

On en parle à la commission d'accessibilité de personnes handicapées et je n'en connais pas les membres. Toujours est-il que l'année dernière, une obligation par l'État a été faite aux propriétaires de commerces de déposer ce qu'on a appelé une forme de certificat disant « je suis accessible », ou ce que l'on a appelé un Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) disant : je vais me mettre aux normes sous 3 ans, 6 ans ou 9 ans. À La Garenne, on doit avoir près de 400 établissements recevant du public et plus d'une centaine ont déposé des certificats ou des Ad'AP. Ceux-là, quelle que soit la situation, au regard du droit, n'ont pas de problème.

Les autres ont été informés. Nous avons fait une réunion publique ici en mairie à l'attention de l'ensemble des commerçants qui avaient reçu un courrier papier pour les y inviter. Nous avons fait autant d'informations que possible. Nous en avons parlé dans le bulletin

municipal, mais nous ne pouvons pas les forcer à aller déposer auprès de la Préfecture des Ad'AP ou des certifications. On peut discuter l'idée de refaire une communication. Voilà où nous en sommes. Il faudrait demander à Fabrice Chaillet les chiffres exacts et à jour. Je vous donne ceux que je connais.

À Fabrice ou à quelqu'un d'autre. Notre élu au handicap n'est pas là.

**M. le Maire**

J'ajoute que le Dr Pinta s'occupe des établissements de santé publique et des cabinets libéraux de médecins, de kinés, etc., et autres cabinets.

**M. Pinta**

Nous avons fait une réunion par rapport au fait de déposer les dossiers. Toutes les professions de santé sont dans ce cas.

**M. le Maire**

Avez-vous des questions à M. Martin-Chauffier au-delà de cette affaire ? Non.

Nous allons passer au vote. Unanimité. Je vous remercie.

**VI - Divers**

**6.1 - Décisions**

- N°2016-044 Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et à la livraison de tapis de fleurs - été 2016
- N°2016-045 Contrat de maintenance de 3 bornes de pointage - contrat S16-04748-FGL
- N°2016-046 Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation de l'animation - la ferme au cœur de la Ville
- N°2016-047 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne, prévue le 7 mars 2016, en faveur du centre de gestion de copropriétés de Bois-Colombes
- N°2016-048 Contrat avec l'association Compagnie Sable d'Avril relatif à la programmation d'un spectacle pour enfants en deux séances prévues le dimanche 3 avril 2016 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N°2016-049 Contrat avec Monsieur William Fautre relatif à la programmation de conférences audiovisuelles en deux séances prévues le vendredi 11 mars 2016 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N°2016-050 Contrat avec Monsieur William Fautre relatif à la programmation de conférences audiovisuelles en deux séances prévues le vendredi 17 juin 2016 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N°2016-051 Contrat avec la Comité Tour Eiffel relatif à la programmation d'un spectacle pour enfants en deux séances prévu le dimanche 20 mars 2016 à l'auditorium de la médiathèque
- N°2016-052 Contrat avec l'association de Rome à Sydney relatif à l'organisation d'un cycle de conférences sur le cinéma prévues les 23 mars et 11 mai 2016 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N°2016-053 Contrat avec la société Book Your Show relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le samedi 16 avril 2016 au Théâtre de La Garenne
- N°2016-054 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la cuisine professionnelle du Théâtre de La Garenne, en faveur de la société Business Traiteur
- N°2016-055 Convention relative à la mise à disposition du Théâtre de la Garenne, à titre gracieux, prévue le 18 mai 2016 en faveur de l'Éducation Nationale pour l'organisation d'une réunion pédagogique
- N°2016-056 Attribution de la concession funéraire n°18447
- N°2016-057 Attribution de la concession funéraire n°18448
- N°2016-058 Attribution de la concession funéraire n°18451
- N°2016-059 Attribution de la concession funéraire n°18449
- N°2016-060 Convention relative à la mise à disposition de l'auditorium et de la salle d'exposition de la médiathèque municipale, à titre gracieux, prévue le 9 mars 2016, en faveur du Lions Club
- N°2016-061 Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et pose de clôtures provisoires de chantier dans la ZAC des Champs-Philippe
- N°2016-062 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de l'association « Les Cousins Germains de La Garenne-Colombes »
- N°2016-063 Contrat avec la Compagnie Acide Lyrique relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 1er avril 2016 au Théâtre de La Garenne

- N°2016-064 Contrat avec La Boite à Musiques relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 27 mai 2016 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes
- N°2016-065 Contrat avec La Boite à Musiques relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 13 mai 2016 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes
- N°2016-066 Contrat avec la Compagnie Eclat de Rêves relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le mercredi 30 mars 2016 à la médiathèque municipale
- N°2016-067 Contrat avec T.F.T. Label relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 8 avril 2016 au Mastaba 1-La Garenne-Colombes
- N°2016-068 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de l'auditorium de la médiathèque, en faveur de la CPAM des Hauts-de-Seine, jeudi 24 mars 2016
- N°2016-069 Contrat avec la « S.E.S. des frères Bouglione » relatif au Noël des enfants du personnel communal
- N°2016-070 Contrat avec l'association OLOLO Cie relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le mercredi 23 mars 2016 à la médiathèque municipale
- N°2016-071 Marché à procédure adaptée relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la commercialisation de l'îlot dit Verdun Nord
- N°2016-072 Contrat avec la SARL Mac Productions relatif à la programmation d'un concert de jazz prévu le vendredi 22 avril 2016 à la médiathèque municipale
- N°2016-073 Contrat avec Monsieur Vincent Ivorra relatif à l'organisation d'un récital de Belcanto prévu le jeudi 21 avril 2016 au Théâtre de La Garenne
- N°2016-074 Attribution de la concession funéraire n°18447
- N°2016-075 Demande de subvention dans le cadre de l'article 159 de la loi de finances pour 2016
- N°2016-076 Avenant n°3 au marché n°MAPA/2014/BAT/01 relatif à l'entretien et la maintenance des ascenseurs, des monte-charge ainsi que des systèmes de fermeture des bâtiments communaux - Lot n°1 : entretien et maintenance des ascenseurs et des monte-charge des bâtiments communaux
- N°2016-077 Avenant n°2 au marché n°MAPA/2014/BAT/01 relatif à l'entretien et la maintenance des ascenseurs, des monte-charge ainsi que des systèmes de fermeture des bâtiments communaux - Lot n°2 : entretien et maintenance des systèmes de fermeture des bâtiments communaux
- N°2016-078 Contrat avec la Compagnie du Petit Poucet relatif à la programmation d'un spectacle prévu le mercredi 13 avril 2016 à la médiathèque municipale pour les accueils de loisirs
- N°2016-079 Marché à procédure adaptée relatif au marché d'assurances des risques statutaires pour le compte de la commune de La Garenne-Colombes et du CCAS
- N°2016-080 Contrat avec Madame Marion Lebègue relatif à l'organisation d'un récital de Belcanto prévu le jeudi 21 avril 2016 au Théâtre de La Garenne
- N°2016-081 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur de la Rainbow School Paris
- N°2016-082 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur du centre de gestion de copropriétés de Bois-Colombes
- N°2016-083 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Monsieur Enoch Saint Jacques
- N°2016-084 Contrat avec la Compagnie de La Dandinière relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le mercredi 6 avril 2016 à la médiathèque municipale
- N°2016-085 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre, du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association Aide aux Orphelins Garennois de La Garenne-Colombes (AOG)
- N°2016-086 Contrat avec la Compagnie Théâtre en Stock relatif à la programmation d'un spectacle pour enfants, en deux séances, prévu dimanche 29 mai 2016 à l'auditorium de la médiathèque

#### **M. le Maire**

Le point suivant, ce sont les questions les décisions dites du Maire.

Avez-vous des questions sur les décisions que j'ai pu prendre au nom de la délégation que vous m'avez consentie ?

#### **M. Duclos**

Monsieur le Maire, j'ai une question sur la 2016-071, le marché à procédure adaptée relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la commercialisation de l'îlot dit Verdun Nord. Je voulais savoir de quoi il s'agit.

**M. le Maire**

Je vous situe : quand vous regardez le théâtre de La Garenne-Colombes, sur la gauche, un immeuble d'habitation a été bâti et livré il y a 2 ans. Entre cet immeuble et le théâtre de La Garenne-Colombes, il y a un espace où, avant, vous pouviez trouver ce qu'on appelait la tour dans le langage garennois, un bâtiment qui appartenait à la Sablière. Nous sommes propriétaires du terrain que nous avons acheté 6 M€ environ à l'époque. Cela a permis de refaire un profil urbain différent. L'idée est de construire sur ce terrain un petit bâtiment qui viendrait en sorte de symétrie du théâtre. Sur ce terrain, il y aurait le bâtiment et un square derrière lui, qui serait en jonction dont il faut discuter du type, avec le square dit de la Sablière. Il serait plutôt à destination de jeunes enfants, puisque le premier est un square plutôt multi-utilisateurs.

Le projet dont vous parlez est celui de la création de cet immeuble d'habitation. Ce serait bien de réfléchir à l'ouverture d'une brasserie au rez-de-chaussée, un restaurant qui serait proche du théâtre, puisqu'il y a une logique d'exploitation et d'animation du quartier. Comment allons-nous procéder ? Par une mise en concurrence, en demandant à des équipes mixtes d'architectes, de promoteurs, de financeurs, de spécialistes de la commercialisation de ce type d'espace – je parle de la brasserie – de déposer leur dossier. Un concours sera réalisé en plusieurs étapes. Nous organiserons un jury auquel tout le monde, tous les groupes ici... Une commission *ad hoc* qui représentera le Conseil municipal à la proportionnelle. L'opposition pourra être représentée.

L'idée est d'aboutir à la fin de l'année 2017 au choix d'un projet, à la fois architecturalement satisfaisant, fonctionnellement satisfaisant, esthétiquement satisfaisant et, accessoirement, financièrement satisfaisant. Si tout va bien, nous pourrions avoir choisi fin 2016, début 2017.

Avez-vous d'autres questions ?

**M. Duclos**

Je vous remercie.

**M. Conway**

Monsieur le Maire ?

**M. le Maire**

Je vous en prie. Quelle décision ?

**M. Conway**

La 79 sur le marché d'assurance des risques statutaires. Je voulais comprendre ce que cela recouvrait.

**M. le Maire**

On me souffle qu'il s'agit d'un nouveau marché d'assurance parce que le précédent avait augmenté ses prix. Nous avons, par une procédure adaptée, négocié et obtenu un prix plus intéressant.

D'autres questions ? Merci.

**6.2 - Questions orales**

**M. le Maire**

J'ai deux questions orales. La première est de Mme Courty et la seconde de Mme Courty.

Madame Courty, vous avez la parole.

**Mme Courty**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, la Ville de La Garenne a renforcé considérablement son accès au tissu de transports franciliens avec la connexion au T2. De nombreux Garennois bénéficient de cet accès direct et rapide vers La Défense, vers la ligne 1 du métro et d'un lien aux villes du centre et du sud de notre département jusqu'à la Porte de Versailles. Néanmoins, les habitants du quartier des Vallées, en premier lieu les personnes âgées, regrettent de ne pouvoir accéder encore que difficilement à la gare tramway principale de La Garenne place de Belgique. Dès la connexion de la ville au T2, il avait été envisagé une extension de la ligne 73 du bus RATP, extension au-delà de la place de Belgique, qui desservirait le secteur des Vallées aujourd'hui plus enclavé que le reste de la commune. Les négociations avec le STIF ont-elles avancé, abouti ? Y a-t-il encore des points de blocage opérationnels à l'extension du trajet du bus, notamment sur le parcours et les rues qui seraient empruntées à La Garenne ? Y a-t-il aujourd'hui un calendrier d'opération ? Nous vous remercions par avance, Monsieur le Maire, pour votre éclairage sur ce sujet qui tarde à se réaliser et qu'attendent les habitants du quartier des Vallées.

**M. le Maire**

Chère Madame, je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à ce projet.

Ce projet a été imaginé uniquement par la municipalité de La Garenne-Colombes, c'est nous qui en avons fait la proposition au STIF qui n'avait jamais pensé à une telle prolongation. Les négociations qui ont eu lieu avec le STIF concernant la prolongation de la ligne 73 ont été très décevantes, puisque le STIF nous a remerciés par une fin de non-recevoir considérant qu'à la fois techniquement dans l'exploitation du tronçon supplémentaire et dans l'exploitation de l'entièreté de la ligne du 73, qui va du musée d'Orsay à la place de Belgique... L'exploitation d'une ligne aussi longue était impossible. À l'heure actuelle, en tout cas jusqu'aux dernières élections régionales, le STIF a considéré que le projet ne pouvait pas être fait. Certes, il n'y a jamais eu de réponse écrite négative, mais toutes les réunions auxquelles nous avons pu assister, et j'ai assisté à un certain nombre, nous ont conduits à considérer qu'à chaque fois, le STIF avait une attitude dilatoire quand elle n'était pas franchement négative.

Le projet en est au point mort, parce que nous sommes les seuls à croire au projet. Nous allons reprendre notre bâton de pèlerin en allant voir le STIF et les nouvelles autorités régionales et tenter de les persuader du bien-fondé de notre proposition à laquelle nous croyons beaucoup. Comme vous le savez, y compris dans le quartier des Champs-Philippe, nous avons aménagé différemment des rues pour permettre le passage du 73, dans la rue Jules Ferry en particulier en l'élargissant.

Voilà, Madame Courty. Vous avez une deuxième question, je crois.

**Mme Courty**

À l'automne, nous avons demandé si la Ville de La Garenne-Colombes avait pris part aux consultations impulsées par le ministère de l'Intérieur avec l'appui de l'Association des maires de France afin d'accompagner les communes qui souhaitaient prendre part, à la hauteur de leurs moyens, à l'accueil de réfugiés syriens, notamment de familles en situation de grande détresse. Vous nous aviez alors répondu que des actions étaient en cours et reposaient sur la collaboration de la mairie avec des associations pour favoriser l'accueil possible de plusieurs familles à La Garenne-Colombes. Nos relations de jumelage avec la commune de Daroun Harissa au Liban, pays frontalier de la Syrie, qui accueille un grand nombre de réfugiés, avaient aussi été évoquées comme un canal intéressant pour agir.

Depuis, la situation des réfugiés ne s'est pas améliorée et s'est transformée en un sujet de division politique fort en Europe, sujet largement instrumentalisé à des fins de politique nationale. Nous sommes convaincus que pour répondre à nos engagements internationaux et moraux européens, une action locale et concrète de communes reste la plus efficace et la meilleure réponse à apporter pour accueillir des familles dans des conditions d'accueil, d'accompagnement et d'intégration favorables.

À ce jour, avons-nous accueilli à La Garenne-Colombes des réfugiés de Syrie ou de pays en trouble ? Les actions engagées à l'automne ont-elles abouti, sont-elles toujours en cours ? Je vous remercie.

**M. le Maire**

Vous faites référence, et vous avez raison, « à un sujet largement instrumentalisé à des fins de politique nationale ». Je souhaite que ce sujet ne soit pas plus instrumentalisé à des fins de politique locale. À La Garenne-Colombes, la réflexion est toujours en cours. Nous avons accueilli à La Garenne, en décembre dernier, une famille de réfugiés syriens composée d'un couple et de 2 enfants. Cet accueil a eu lieu en collaboration avec la communauté catholique de La Garenne-Colombes et l'Office français de l'immigration et de l'intégration. Une aide financière leur a également été octroyée pour les soutenir et nous les accompagnons dans un certain nombre de démarches, puisque la barrière de la langue les empêche d'effectuer directement ces fameuses démarches.

Enfin, la maison d'accueil « la Passerelle », qui est située au 13 rue Pasteur à La Garenne-Colombes et qui a ouvert grâce au soutien de la Ville, accueille quotidiennement de nombreux migrants ou réfugiés selon le terme que vous voulez leur donner et selon le cas d'espèce.

Mesdames et Messieurs, j'en ai terminé avec les questions orales. Je vous remercie pour votre attention et votre patience et vous félicite pour cette longue soirée de travail. Rendez-vous tous demain soir au théâtre pour *La belle Hélène*.

*La séance est levée à 21 heures 46.*